

VILLE D'AMBOISE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2015

Le Conseil Municipal a été convoqué en Mairie d'Amboise, le 6 Février 2015 pour la séance du 13 Février 2015.

Le Conseil Municipal a siégé Salle du Conseil Municipal, le vendredi treize Février deux mille quinze, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise, Conseiller Général

Étaient présents : M. GUYON, Mme GAUDRON, M. GAUDION, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme CHAUVELIN, M. RAVIER, Mme LATAPY, Mme COLLET, M. CADÉ, M. MICHEL, M. DURAN, Mme GLEVER, Mme GRILLET, Mme VENHARD, M. VERNE, M. LEVRET, Mme LAUNAY, M. DEGENNE, Mme REGNIER, Mme LEBLOND, M. LEVEAU, Mme GUERLAIS, Mme MOUSSET, M. BOUTARD, M. BOUCHEKIOUA, M. NORGUET, M. GALLAND

Absents Excusés M. PEGEOT a donné pouvoir à M. CADÉ, M. BERDON a donné pouvoir à M. GAUDION, Mme SANTACANA a donné pouvoir à Mme GAUDRON, Mme SAULAS DALBY a donné pouvoir à M. BOUTARD, Mme DE PRETTO

Secrétaire de Séance : Mme Véziane LEBLOND

ORDRE DU JOUR

MUNICIPALITÉ

15-07 : Constitution de la commission locale du secteur sauvegardé page 02

FINANCES

15-08 : Détermination et reprise des résultats prévisionnels du
Compte Administratif et du Compte de gestion 2014 au Budget Primitif
2015 de la Ville d'Amboise page 03

15-09 : Détermination et reprise des résultats prévisionnels du
Compte Administratif et du Compte de gestion 2014 du service de l'Eau
au Budget Primitif 2015 de la Ville d'Amboise page 04

15-10 : Fixation des taux d'imposition 2015 page 05

15-11 : Vote du Budget Primitif 2015 de la Ville d'Amboise page 06

15-12 : Provision pour créance compromise page 29

15-13 : Convention objectifs et moyens, subventions supérieures à 23 000 € page 30

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

15-14 : Personnel municipal : Prime élections page 35

DEVELOPPEMENT URBAIN

15-15 : Approbation du projet de Zone Agricole Protégée page 36

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

15-16 : Travaux /Perrés de l'Ile d'Or : demande de subvention page 41

EDUCATION - JEUNESSE

15-17 : Subventions pour les écoles : année 2015 page 42

AFFAIRES CULTURELLES

15-18 : Convention d'objectifs entre la Ville d'Amboise, la Communauté de
communes du Val d'Amboise et l'Association Les Courants et Cie page 44

15-19 : Saison culturelle 2015 demande de subvention au Conseil Général 37 page 48

15-20 : Accueil de la Cie Lodela : demande de soutien auprès de la DRAC page 49

15-21 : Aide aux projets page 50

15-22 : Procès Verbal de récolement des collections 2014 page 51

INFORMATION SUR LES DECISIONS

page 54

QUESTIONS DIVERSES

M. GUYON : La séance est ouverte

CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE

M. GUYON : Commission Locale du Secteur Sauvegardé, Evelyne Launay

Mme LAUNAY : Par délibération en date du 22 mai 2014, le Conseil Municipal a désigné 5 membres afin de siéger au sein de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé. Par courrier en date du 15 octobre 2014, le Préfet d'Indre-et-Loire demande à la municipalité de procéder également à la désignation de 5 membres suppléants ainsi qu'un nombre équivalent de personnes qualifiées qui participeront aux travaux de cette commission. Après accord de ces personnes, il est proposé de nommer les suppléants suivants :

- Monsieur Michel GASIOROWSKI
- Madame Valérie COLLET
- Monsieur Claude MICHEL
- Monsieur Dominique BERDON
- Madame Myriam SANTACANA

Ainsi que les personnalités qualifiées suivantes :

- Monsieur Daniel ANDRE
- Monsieur Guy TURMEAU
- Monsieur André PEYRARD
- Monsieur Jean-Louis SUREAU
- Madame Catherine PREEL

Acceptez-vous de fixer la composition de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé comme définie ci-dessus ?

M. GUYON : Des questions ? Je mets au vote

POUR : 25

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, M. NORQUET, M. BOUCHEKIOUA, Mme SAULAS-DALBY, M. GALLAND)

DELIBERATION

Par délibération en date du 22 mai 2014, le Conseil Municipal a désigné 5 membres afin de siéger au sein de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé.

Par courrier en date du 15 octobre 2014, le Préfet d'Indre-et-Loire demande à la municipalité de procéder également à la désignation de 5 membres suppléants ainsi qu'un nombre équivalent de personnes qualifiées qui participeront aux travaux de cette commission.

Après accord de ces personnes, il est proposé de nommer les suppléants suivants :

- Monsieur Michel GASIOROWSKI
- Madame Valérie COLLET
- Monsieur Claude MICHEL
- Monsieur Dominique BERDON
- Madame Myriam SANTACANA

Ainsi que les personnalités qualifiées suivantes :

- Monsieur Daniel ANDRE
- Monsieur Guy TURMEAU
- Monsieur André PEYRARD
- Monsieur Jean-Louis SUREAU
- Madame Catherine PREEL

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte de fixer la composition de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé comme définie ci-dessus.

DETERMINATION ET REPRISE DES RESULTATS PREVISIONNELS DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014 AU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA VILLE D'AMBOISE

M. GUYON : Détermination et reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2014. Chantal Alexandre.

Mme ALEXANDRE : Il est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du Compte Administratif 2014, soit :

- * l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 2 408 564,69 €
 - * le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 1 103 582,42 €
- au Budget Primitif 2015.

Lors du vote du Budget Primitif 2015, les restes à réaliser sont également repris :

- * en dépenses pour un montant de 1 172 073,33 €
- * en recettes pour un montant de 491 008,75 €

Il faut aussi prévoir au Budget Primitif 2015 :

en section d'investissement

- * au compte « Excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 1 784 647,00 €
- * au compte « résultat d'investissement reporté » un montant de 1 103 582,42 €

en section de fonctionnement.

- * au compte « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 623 917,69 €

Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du Compte Administratif 2014 lorsque les comptes seront définitivement arrêtés.

Cette délibération a été présentée en Commission des Finances le 9 Février 2015.

M. GUYON : Il s'agit de résultats prévisionnels. Des questions ? Je mets au vote

POUR : 25

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, M. NORGUET, M. BOUCHEKIOUA, Mme SAULAS-DALBY, M. GALLAND)

DELIBERATION

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du C.G.C.T. et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (C.G.I.), le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Il est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du Compte Administratif 2014, soit :

- * l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 2 408 564,69 €
 - * le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 1 103 582,42 €
- au Budget Primitif 2015.

Lors du vote du Budget Primitif 2015, les restes à réaliser sont également repris :

- * en dépenses pour un montant de 1 172 073,33 €
- * en recettes pour un montant de 491 008,75 €

Il faut ainsi prévoir au Budget Primitif 2015 :

en section d'investissement

- * au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 1 784 647,00 €
- * au compte D001 « résultat d'investissement reporté » un montant de 1 103 582,42 €

en section de fonctionnement,

- * au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 623 917,69 €

Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du Compte Administratif 2014 et du Compte de gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte ces propositions.

DETERMINATION ET REPRISE DES RESULTATS PREVISIONNELS DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014 DU SERVICE DE L'EAU AU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2015 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

M. GUYON : Détermination et reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif et du compte de gestion 2014 du service de l'Eau. Chantal Alexandre.

Mme ALEXANDRE : Il vous est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du Compte Administratif 2014, soit :

- * l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 206 874,75 €
- * le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 91 943,67 €

Ce budget est transféré à la Communauté de Communes qui a pris la compétence Eau potable au 1^{er} janvier. Il est donc nécessaire de clôturer ce compte, ce budget annexe de l'Eau. Par contre, ça va transiter par notre budget général, donc, cela va être intégré au Budget Primitif 2015 et après, cela sera transféré à la Communauté de Communes. On sert de transit

Les restes à réaliser sont transférés directement à la Communauté de Commune du Val d'Amboise :

- * en dépenses, pour la somme totale de 106 399,14 €

Il faut ainsi prévoir au Budget Primitif 2015 de la Ville :

en section de fonctionnement

- * une recette au compte 002 d'un montant de 114 931,08 €

en section d'investissement

- * au compte « Résultat d'investissement reporté » un montant de 91 943,67 €
- * au compte « Excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 91 943,67 €

Il faudra délibérer à nouveau sur ces résultats, lors du vote du Compte Administratif 2014 et du compte de gestion, lorsque les résultats seront définitivement arrêtés.

M. GUYON : Des questions ? Je mets au vote

POUR : 25

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, M. NORGUET, M. BOUCHEKIOUA, Mme SAULAS-DALBY, M. GALLAND)

DELIBERATION

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du C.G.C.T. et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du

Code Général des Impôts (C.G.I.), le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Il est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du Compte Administratif 2014, soit :

* l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de	206 874,75 €
* le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de	91 943,67 €

Compte tenu du transfert de la compétence « Eau potable » à la Communauté de Communes du Val d'Amboise au 1^{er} janvier 2015 et par conséquent de la clôture du budget annexe de l'eau au 31 décembre 2014, les résultats prévisionnels de ce budget sont intégrés au Budget Primitif 2015 de la Ville avant transfert au budget communautaire.

Les restes à réaliser sont transférés directement à la Communauté de Commune du Val d'Amboise :

* en dépenses, pour la somme totale de	106 399,14 €
--	--------------

Il faut ainsi prévoir au Budget Primitif 2015 de la Ville :

en section de fonctionnement

* une recette au compte 002 d'un montant de	114 931,08 €
---	--------------

en section d'investissement

* au compte D001 « Résultat d'investissement reporté » un montant de	91 943,67 €
* au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de	91 943,67 €

Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du Compte Administratif 2014 et du compte de gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte ces propositions.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015

M. GUYON : En parallèle au vote du Budget Primitif, le conseil municipal fixe les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB). Les taux communaux sont inchangés depuis l'année 2005.

A ce jour, les services fiscaux n'ont pas communiqué aux collectivités territoriales l'état MI 1259 se rapportant à la notification des bases d'imposition, raison pour laquelle le montant de recettes inscrit à l'article 73111 du Budget Primitif 2015, à hauteur de 7 018 704 €, revêt le caractère de prévision. Pour l'année 2015, il vous est proposé de maintenir les taux d'imposition en vigueur en 2014, à savoir :

Taxe d'habitation :	17,79 %
Taxe foncière sur le bâti :	26,17 %
Taxe foncière sur le non bâti :	77,84 %

Cette délibération est présentée en Commission des Finances le 9 Février 2015. Y a-t-il des interventions ?

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, nous vous suivrons sur cette délibération, parce que vous n'augmentez pas les aux. Tout simplement.

M. GUYON : Je vous remercie.

POUR : Unanimité

DELIBERATION

En parallèle au vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante fixe les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

Les taux communaux sont inchangés depuis l'année 2005.

A ce jour, les services fiscaux n'ont pas communiqué aux collectivités territoriales l'état MI 1259 se rapportant à la notification des bases d'imposition, raison pour laquelle le montant de recettes inscrit à l'article 73111 du Budget Primitif 2015, à hauteur de 7 018 704 €, revêt le caractère de prévision.

Pour l'année 2015, il est proposé de maintenir les taux d'imposition en vigueur en 2014 :

Taux 2015

Taxe d'habitation :	17,79 %
Taxe foncière sur le bâti :	26,17 %
Taxe foncière sur le non bâti :	77,84 %

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - VILLE D'AMBOISE

M. GUYON : Je vais faire une présentation du budget prévisionnel 2015. Je passerai ensuite la parole à mes collègues adjoints qui, chacun pour sa délégation, interviendra.

Le vote du budget primitif est l'un des temps forts d'un conseil municipal. C'est en effet l'acte majeur qui définit les priorités de la collectivité et prend acte des éléments de contexte qui s'imposent à elle. La construction d'un budget n'est pas que la traduction d'un équilibre entre dépenses et recettes ni un simple exercice comptable ; cette construction est guidée par des choix politiques en direction des Amboisiens, par la mise en œuvre d'engagements pris il y a à peine un an, par la volonté de maintenir un haut niveau de service rendu à la population.

Cette volonté de tenir nos engagements se heurte à un contexte compliqué qu'il n'est pas forcément utile de rappeler une fois encore mais qui tient en un mot : rigueur. Cette rigueur, nous nous l'appliquons à nous-mêmes depuis de nombreuses années, en recherchant les économies, en renégociant des contrats, en allant chercher des subventions, en nouant des partenariats multiples, en mutualisant en interne, en réalisant des investissements productifs d'économies. Cette voie est la bonne parce que c'est la seule et nous la poursuivrons avec application.

Au-delà du sérieux de la gestion communale, la rigueur implique de faire des choix, d'associer nos partenaires aux réflexions engagées.

Plusieurs axes clairs fondent notre budget 2015. Ce budget est offensif et solidaire. **Solidaire** parce que nous confirmons notre effort central en matière de cohésion sociale : par la mixité, par l'accessibilité, par le soutien aux activités associatives et par l'accompagnement des plus fragiles avec un objectif d'autonomie.

Offensif dans une logique de soutien à l'économie. En matière économique et contrairement à d'autres collectivités, nous faisons le choix d'un niveau élevé d'investissement, car l'investissement, c'est du travail donné aux entreprises du territoire et c'est un signe fort, positif envoyé aux entreprises. Nombre de nos contrats, y compris sur le budget de fonctionnement, sont passés avec des entreprises locales. Non par favoritisme mais parce que ces entreprises sont les mieux-disantes et je dirai les moins distantes, souvent, les plus performantes aussi : voter ce budget

c'est donc aussi soutenir leur activité, car la dépense publique, c'est aussi de la recette privée.

Offensif encore, par l'investissement prioritaire dans l'éducation. En ces temps troublés, nous l'avons vu depuis le mois de janvier, l'éducation est une arme de civilisation. Qu'elle soit scolaire ou populaire, qu'elle passe par la culture ou par le sport, qu'elle soit familiale et parentale, elle est l'un des enjeux cruciaux des prochaines années. A ce titre, la mise en œuvre de notre projet éducatif qui porte les valeurs d'ouverture, de découverte et de respect constitue un atout non négligeable.

Offensif enfin, grâce à la présence réaffirmée des services publics sur l'ensemble de la commune. Donner à la Police les moyens de travailler, signer un nouveau contrat de ville, créer une maison de services place Saint-Denis, renforcer le réseau de transport public, déployer la culture et le sport dans les quartiers : tout cela procède de la même démarche qui consiste à mailler notre commune de services publics étoffés pour tous.

Ainsi, par l'emploi, par la cohésion sociale, par l'éducation, par la présence et la qualité des services publics, nous contribuons à notre niveau au renforcement des valeurs de la République sur le terrain, de façon concrète. C'est notre responsabilité. C'est le cœur de ce budget.

Nous l'avons vu tout à l'heure, ce budget se fera sans augmentation des taux d'imposition. Cette stabilité des taux, en vigueur depuis 10 ans maintenant, est possible grâce à la fois à notre gestion rigoureuse des deniers publics mais aussi grâce à la dynamique démographique qui se confirme année après année.

Chantal Alexandre vous présentera tout à l'heure ce budget détaillé mais on peut en retenir dès maintenant, les principales caractéristiques.

- Un budget global, total de 25 020 300 €.
- Les charges de personnel qui constituent le premier poste de dépenses pour 9 377 000 €, soit 37,5 % de ce budget global.
- Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et en baisse de 0,7 %
- Une baisse des dotations de l'Etat de 217 000 € cette année.
- Un autofinancement supérieur à 1 million d'euros.
- Un haut niveau d'investissements cette année, avec les restes à réaliser : l'investissement se situera à 5,3 millions prévus.
- Des soutiens renforcés de nos partenaires pour les investissements : le Conseil régional, le Conseil général, la Communauté de communes.
- Un recours maîtrisé à l'emprunt en limitant la charge financière qui pèse sur la section de fonctionnement.
- Autre caractéristique, c'est La première année de transferts à Val d'Amboise qui modifie le périmètre de ce budget.
- Et enfin, je le répète : des taux d'imposition communaux stables.

Ainsi, ce budget est non seulement offensif et solidaire mais il est aussi responsable. Il assume le présent et il prépare les années qui viennent. Il porte de très nombreuses actions qui font la qualité de vie et le service quotidien des Amboisiens. Je souhaite que les Adjointes qui le veulent puissent vous donner la vision du budget de leur délégation. Je le dis à chaque fois, mais ce qui intéresse nos concitoyens dont beaucoup sont contribuables, c'est de savoir comment nous avons l'argent et ce que nous en faisons, ce qui sert au fonctionnement, ce qui sert à l'investissement.

Le reste, bien évidemment est intéressant, il y a un certain nombre de colonnes de chiffres dans le budget, mais un budget, ce n'est pas seulement de la comptabilité, ce sont des choix qui sont assumés et nous avons fait une prospective avec un projet pour les années qui viennent et depuis deux mandats, les investissements se montent pour chacun des mandats à un peu plus de 20 millions d'euros. 20 millions d'euros injectés dans l'économie locale, je le dis à chaque fois, c'est du travail pour les entreprises et c'est de l'emploi.

Je vais maintenant donner la parole à Nelly Chauvelin.

Mme CHAUVELIN : Le budget du service des Affaires Sociales de la ville pour 2015 est de 574 890 €. Il permet de subventionner 12 associations à caractère social pour un montant total de 375 535 €, l'essentiel concernant le CCAS avec une aide municipale de 270 000 € et la MJC au titre de ses actions sociales et familiales pour 98 685 € conformément à la convention pluriannuelle en cours.

Le service des Affaires Sociales en Mairie, c'est un Chargé de Mission et une secrétaire qui assurent :

- L'animation de la coordination sociale communale
- Le suivi du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- La production de l'Analyse des Besoins Sociaux qui comprend une partie du rapport d'activité du CCAS
- La réalisation de différentes statistiques démographiques et sociales à la demande des services municipaux et des acteurs sociaux.

Dans la logique de cohésion sociale globale, ce service assure aussi :

- Le pilotage de la politique de la ville et de la gestion urbaine de proximité qui relèvent de la délégation d'Isabelle GAUDRON
- Le transport urbain qui relève des délégations de Michel GASIOROWSKI et Philippe LEVRET

Les appels à projet du CLSPD 2015 viennent d'être lancés. Ils financeront différentes actions à hauteur de 26 600 € au maximum et concerneront les thèmes suivant :

- La Prévention santé
- L'Action éducative et prévention jeunesse
- La Citoyenneté et vivre ensemble
- Les Actions sur la cité scolaire et prévention routière

Le budget du CCAS, même s'il est autonome et voté en Conseil d'Administration, est en majeure partie financé par la subvention de la Ville qui devrait représenter 78% de ses ressources cette année.

En ce qui concerne les aides accordées en général (bons d'essence, petite enfance, alimentaires et hébergement) 7 910 € sont prévus. Pour les aides financières l'enveloppe se montera à 17 545 € au total.

En 2014, la distribution de colis alimentaire a vu passer 1134 familles (au moins une fois) et 2700 colis alimentaires ont été remis. Nous avons prévu pour 2015 une augmentation de la dotation à la Banque alimentaire qui s'élèvera à 5 320 € auquel il est faut ajouter 2 350 € pour la location des camions, puisque nous allons nous-mêmes à la Banque Alimentaire.

En plus de cette action alimentaire, le CCAS travaille en étroite collaboration avec 5 associations caritatives et les subventionne à hauteur de 8 720 €.

Les 3 logements relais et les 2 logements d'urgence sont mis à disposition d'un public en difficulté sur tout notre territoire. Les logements d'urgence sont de la compétence de la CCVA mais sont gérés par le CCAS quant à l'accompagnement et le suivi des usagers. Nous recevons une subvention de 8 000 € de la CCVA pour les 2 logements d'urgence ainsi que les ALT (Allocations de Logement Temporaire) et la redevance des usagers pour les logements-relais. Madame GLEVER se consacre pleinement à ce secteur. La Ville d'Amboise remplit pleinement son rôle de solidarité puisqu'elle comprend un nombre de logements sociaux bien supérieur aux minimas prévus par la Loi SRU.

M. GUYON : 29,58 %

Mme CHAUVELIN : Les animations pour les personnes âgées sont toujours très attendues par nos séniors. La programmation de 2015 est maintenue à 10 490 €. Madame GRILLET qui en a la charge, nous propose depuis 2008 beaucoup d'originalités. Elle va aussi à la recherche de nouveaux financements ce qui permet à

ces animations d'avoir une réelle qualité. Au-delà de la fonction d'animation, ces temps sont aussi des supports au lien social, à l'échange et à la bienveillance entre les générations. La prise de compétence « Lien social » par la CCVA pour les communes rurales doit permettre, en 2015, de développer les partenariats à l'échelle d'un territoire plus large.

M. GUYON : Merci, Madame Chauvelin pour cette présentation de l'action sociale du Budget 2015. Je vais maintenant donner la parole à Jean-Claude Gaudion pour qu'il nous parle du cadre de vie, de l'urbanisme, des espaces verts, de l'environnement et des affaires foncières

M. GAUDION : La délégation concerne :

- Beaucoup de dossiers diversifiés mais pas obligatoirement générateurs de dépenses !
- Beaucoup d'actions transversales avec les collègues élus
- Beaucoup de projets d'aménagement en prévision que ce soient le Campus Scolaire, le plateau des Châteliers, la rue Léonard Perrault, la Verrerie, de nouveaux lotissements....

Le Budget de l'aménagement urbain et de l'environnement est de 2 252 588 € soit 13% du budget de fonctionnement. Pour diminuer la charge sur le budget de la Ville, nous sommes en recherche permanente de subventions que ce soit la Fondation du Patrimoine, le Conseil Général et le Conseil Régional, le Fonds Européens et Pays.

Concernant l'Urbanisme, grâce à l'attractivité de la ville et aux travaux d'embellissement et de propreté, l'année 2014 est la meilleure des 4 dernières pour ce qui concerne les permis de construire :

	2011	2012	2013	2014
Permis de construire	83	76	78	91
Dossiers instruits	802	699	790	916

Soit + 17 % pour les permis et + 16 % pour les dossiers instruits, par rapport à 2013.

L'année 2015 verra la clôture de 3 gros dossiers d'urbanisme :

- L'AVAP
- Le PLU
- La ZAP

Au niveau du budget, il a été prévu 14 500 € pour terminer ces dossiers.

L'opération façades se poursuit en 2015 pour un montant total de 40 000 €

Concernant le Foncier, nous sommes en veille permanente pour l'achat de terrains, il a été prévu 30 à 40 000 € pour les opportunités qui pourraient se présenter.

La vente de l'école Rabelais est prévue en 2015 pour 750 000 €. Vente également de certains terrains situés dans les OAP (Opérations d'Aménagement Programmées).

Concernant les Espaces Verts : c'est un service très performant de 15 personnes qui a obtenu sa 3^{ème} fleur et qui pourrait prétendre à la 4^{ème}. Ce service participe largement à la renommée de la ville d'Amboise. Il travaille en transversalité avec les autres services. Le budget des plantations et achats de végétaux est de 25 000 €.

Des abattages et mises en sécurité des arbres sont prévus à hauteur de 50 000 €, soit 35 000 € pour l'avenue des Montils et 15 000 € pour l'Allée de Mazère.

Un petit rappel de diverses actions: la « Journée de l'Arbre » aura lieu le 20 février prochain. Au programme :

- 14 heures, parc de la Sapinière, plantation d'arbres par les élèves de l'école Ambroise Paré
- 18 heures, à la Médiathèque, signature de la Charte de l'Arbre

Concernant l'Environnement et le développement durable avec Dominique Berdon et Evelyne Launay, en 2015, les principales actions de ce service seront :

- Des actions pour diminuer les pesticides pour 3 000 €
- L'installation et la rénovation de cabanes de jardins pour 7 000 €
- Le nouveau plan de gestion de la Moutonnerie
- La protection des populations : avec les cavités souterraines et avec les digues
- La participation à l'aménagement de l'Île d'Or avec les autres délégations
- La lutte contre les pigeons et nuisibles
- L'accompagnement des études et projets sur les énergies et les économies à réaliser
- Les espaces réservés aux cyclistes et piétons
- Le projet de coulée verte, etc....

M. GUYON : Je pense que c'était important de signaler que les actes d'urbanisme et les permis de construire avaient augmenté depuis 2011 puisque, en 2011 : 83, 2012 : 76, 2013 : 78 et 2014 : 91. Donc une nette remontée et dans toutes sortes de dossiers instruits : on était à 802 en 2011 avec une chute en 2012, à 699, 2013 : 790 et nous sommes remontés en 2014 à 916. C'est plutôt une embellie.

M. BOUTARD : Dans votre chiffre des permis de construire, sur les 91, ce ne sont que des individuels ou ça comprend aussi les opérations de lotissage ?

M. GUYON : Ce sont les permis de construire, ce ne sont pas les permis de lotir

M. BOUTARD : Permis de construire, ce sont bien les individuels ?

M. GUYON : Bien sûr. Alors, il peut y avoir des bâtiments avec du logement..... dans les permis de lotir, il y a tous les dossiers. Les dossiers instruits, c'est 916, c'est-à-dire 10 fois plus que les permis de construire

M. BOUTARD : Parce que la comparaison entre les deux me paraissait large mais ça s'explique.

M. GUYON : Un acte d'urbanisme, ça peut être un demande de travaux pour faire une clôture ou poser un velux, changer des fenêtres ou des volets. Dedans, il y a des D.I.A. C'est pour cela que j'ai donné les deux chiffres. J'ai indiqué tout à l'heure le nombre de permis de construire et il y a eu un léger fléchissement en 2012.

Merci Jean-Claude pour cette présentation. Isabelle Gaudron pour la Communication et la Politique de la Ville

Mme GAUDRON : En ce qui concerne la communication, c'est un vrai service rendu aux Amboisiens. Elle permet de faire connaître les activités de la Ville, des associations et de l'ensemble des partenaires de la Ville.

Nos outils d'information sont attendus par les amboisiens et nous continuons de les diversifier pour les adapter aux nouvelles habitudes des habitants.

Ces documents et ces actions sont là pour rendre compte et rendre publiques les réalisations de la Municipalité. Cela fait partie de la démocratie.

En matière de communication pour cette année 2015, sont programmées dans le cadre de ce budget :

- On a travaillé sur une nouvelle maquette du magazine ;
- Nous lancerons une campagne de communication pour lutter contre les incivilités ;

Nous aurons

- un livre pour enfants sur le thème de François 1^{er} (en pré achat) ;
- Une exposition grand format pour l'inauguration de la fontaine de Max Ernst ;
- Des panneaux d'information sur les chantiers et travaux dans la ville ;
- Des reportages vidéo des événements et manifestations culturelles, sportives, en direction des jeunes...

Notre objectif est de diversifier au maximum les moyens de donner les informations : par la presse et par la radio notamment.

Depuis plusieurs années, nous avons développé des outils de communication numérique et notre présence sur les réseaux sociaux (avec notre page Facebook). C'est un succès avec maintenant pas moins de 1 627 « fans » et des échanges quotidiens d'information avec les Amboisiens et les visiteurs du monde entier.

Ces moyens de communication apportent plus de réactivité et une interactivité avec nos concitoyens.

La consultation du site internet représente 165 887 visites sur l'année 2014 avec 368 646 pages vues et 122 322 utilisateurs différents.

Notre objectif dans le cadre des économies à réaliser sur le budget de fonctionnement est de réduire les versions "papier" pour nous orienter autant que possible vers les supports numériques.

Nous travaillons de plus en plus aussi (avec des formations et du matériel adapté - prises de vue, montage et réalisation) à produire plus d'images et de vidéo.

A titre d'exemple, le clip sur le camping et la Loire à vélo, c'est plus de 4 600 vues depuis mi-janvier.

Concernant le Commerce, le Tourisme et l'Événementiel

Le commerce, le tourisme et l'événementiel contribuent à promouvoir, animer et dynamiser notre ville, c'est pourquoi en 2015, malgré un contexte économique national tendu et difficile, nous continuerons de soutenir l'Union commerciale par le maintien d'une subvention identique à celle de 2014 soit 3 000 euros.

L'un des temps forts de cette année 2015 sera le 500^{ème} anniversaire du sacre de François 1er, ce sera l'occasion pour nous, Ville d'Amboise, de célébrer l'événement notamment par une "mise en couleur" de la rue Nationale par le célèbre artiste Michel Gressier et donc de valoriser cet axe commerçant. Le coût est de 26 427 euros, tout en sachant que nous avons fait des demandes de subventions.

J'en profite pour signaler que nous avons eu l'accord de l'Etat sur le FISAC. L'Etat nous accorde une aide de 50 000 € qui va nous aider à financer un certain nombre de projets.

2015 c'est la date retenue également par notre ville pour soutenir activement et financièrement à hauteur de 365 000 € la mise en lumière du Château d'Amboise : cela fera également partie des temps forts de cette année. A cet effet, une partie de la taxe de séjour sera fléchée vers cet événement. Nous continuerons à mettre en valeur notre marché car il est un élément incontournable de notre identité amboisienne. Dorénavant, la Loire à vélo longe ce marché qui est aussi un vecteur d'emploi, de tourisme mais aussi de lien social. C'est également pour notre ville une source de recettes, 187 000 € en 2014. Puis avec un budget de 119 000 €, en légère baisse, nous continuerons d'animer la ville avec La Foire de Printemps, Rétrofolies, les marchés à la belle étoile, le Touraine primeur, la Nuit des Roys et les différentes animations gratuites des fêtes de fin d'année, notamment dans les quartiers et bien sûr les illuminations et le marché de Noël.

L'objectif premier reste de créer l'événement au cœur de notre ville et de la rendre toujours plus attractive à tout moment de l'année.

Concernant la politique de la ville, comme vous le savez, deux quartiers d'Amboise sont éligibles et classés prioritaires, validés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) le 25 septembre 2014 : le quartier de la Verrerie et le quartier Patte d'Oie/Malétrenne/Plaisance. Ce sont des quartiers qui ont plus de 1 000 habitants chacun avec la particularité d'avoir des familles à faibles revenus et un taux de chômage plus fort que dans les autres quartiers.

Nous sommes actuellement en cours de rédaction du contrat de ville qui devra être signé au printemps. Derrière ce contrat, il y a des engagements financiers de l'Etat et de la Ville mais aussi d'autres partenaires et collectivités comme le Conseil Général qui met à disposition des éducateurs de rue ou des actions dans le centre social.

Nous avons budgété 90 000 € pour des actions portées par des associations à travers des appels à projets. Les grands thèmes sont l'emploi et la formation, la réussite éducative, la santé, l'enfance, la jeunesse et la parentalité, la citoyenneté et la

prévention de la délinquance, le développement social et culturel, la rénovation urbaine et l'amélioration du cadre de vie, la sécurité.

M. GUYON : Je vais donner la parole à François Cadé pour les affaires générales et les ressources humaines.

M. CADÉ : En fonction de mes délégations, je souhaite apporter les précisions suivantes :

QUALIVILLE : En 2014, le service Démographie – Vie Quotidienne a reçu la labellisation « Qualiville » pour la qualité de son service rendu aux usagers ». Cette année, un auditeur de l'AFAQ AFNOR doit de nouveau expertiser la qualité de ce service et confirmer cette labellisation sur le premier semestre 2015.

ACCUEIL : Après l'aménagement de la salle Accueil pour les personnes en fauteuil roulant avec des tables amovibles et la mise en place d'une nouvelle signalétique beaucoup plus pertinente, le plafond du hall est actuellement en cours de réfection avec un éclairage plus performant et moins énergivore, pour une dépense de 5 000 €.

ETAT CIVIL : Mise en place du système Comedec (Communication électronique des données de l'état civil) courant avril 2015. Comedec poursuit deux objectifs principaux : simplifier les démarches administratives des usagers, en leur évitant d'avoir à produire leur acte d'état civil et limiter la fraude documentaire. Le coût de l'opération est de 1 500€.

CIMETIERE : Suite au rapport de l'hydro géologue concernant les problèmes d'eau au cimetière de la Grille Dorée, il a été acté un programme de travaux à réaliser. Dans un premier temps, le fossé périmétrique sera entièrement repris puis il sera mis en place un drainage plus profond en amont des concessions concernées par cette présence d'eau, le drainage existant n'étant pas suffisant et pas suffisamment profond pour absorber toutes les eaux de ruissellement provenant de la forêt domaniale. Coût de l'opération : 50 000€

M. GUYON : Je voudrais quand même rappeler que le drainage avait été fait en respectant scrupuleusement les préconisations du Cabinet qui avait fait l'étude avant l'ouverture du cimetière.

M. CADÉ :

ELECTIONS : Organisation de 4 tours d'élection en 2015 : les Départementales des 22 et 29 mars qui engendrent un coût de mise sous pli de l'ensemble des 14 communes du canton pour la ville-centre et que la subvention allouée par l'Etat ne couvre pas totalement, ainsi que les élections régionales pour l'instant annoncées les 6 et 13 décembre 2015. Le coût total d'organisation de ces scrutins est évalué à 10 000 €.

INFORMATIQUE : achat et mise en place de serveurs pour les nouveaux horodateurs et la vidéo protection, entraînant de nouvelle contrainte de service (24h/24 et 7 jours/7).

Enfin, pour ce qui concerne le budget des **RESSOURCES HUMAINES**, ce chapitre 012 représentera 9 377 070,00 € soit 60,03 % du budget de fonctionnement 2015. Cela s'explique par les éléments suivants :

En augmentation :

- les CET (Compte Epargne Temps) : versement de 9 000 € (13 personnes bénéficiaires) ;
- l'augmentation des cotisations employeurs : CNRACL de 0.1% Et, pour les non-titulaires, l'IRCANTEC de 0.16%, le taux d'Accidents du travail de 1%, la Vieillesse 0.05% et la Vieillesse déplafonnée de 0.05% également.
- l'augmentation de la cotisation pour la garantie des risques statutaires : ASTER/QUATREM de 1.52% (soit 95 000 €)
- la réforme des catégories B et C : 5 points d'indice de rémunération soit 80 000 € sur le budget

- la réintégration d'un agent après une période d'exclusion temporaire de fonctions de 2 ans.

En diminution :

- le transfert de 3 personnels à la CCVA (111 820 €)
- le non renouvellement d'un agent parti à la retraite.

M. GUYON : Merci pour cette présentation. Valérie Collet pour la Vie culturelle.

Mme COLLET : La vie culturelle, le Patrimoine, les Jumelages. Budget Global, hors charges de personnel :

- Le budget de fonctionnement du service culturel est de 244 380 €, dont 111 450 € représente le soutien aux associations locales et des aides aux projets.
- Le budget de fonctionnement de la médiathèque est de 63 050 €
- Pour le service culturel, les prévisions de recettes de fonctionnement sont de 102 950 € comprenant la billetterie de la saison culturelle, les subventions institutionnelles et les locations de salles
- Pour la médiathèque, les prévisions de recettes sont de 3 500 € (adhésions des personnes hors Amboise) puisque pour les amboisiens, la médiathèque est gratuite

LES GRANDS AXES DE NOTRE PROJET CULTUREL POUR L'ANNEE 2015

La Saison culturelle

Notre volonté affichée est que la culture soit un lien pour tous et entre tous, avec une offre variée et de qualité, et à destination de tous les publics.

Sur notre nouveau territoire intercommunal, nous réaffirmons notre volonté de multiplier les rencontres et de faire rayonner la culture. Cette année sera aussi l'occasion d'une synergie nouvelle avec la Ville de Montlouis sur Loire pour soutenir la création et encourager les publics à circuler.

La programmation au théâtre Beaumarchais est très attendue chaque année et favorise le rayonnement de la ville. Elle se développe également hors les murs. Elle est soutenue par nos partenaires institutionnels que sont la Région et le Conseil Général, sur des critères de pluridisciplinarité, l'offre au jeune public, la médiation sur le territoire, l'accompagnement de la création contemporaine des compagnies, l'action auprès des scolaires et des publics empêchés.

Pour faciliter la fréquentation des spectacles, nous allons nous doter cette année d'un Terminal de Paiement Electronique.

La médiation culturelle

Elle se poursuit à travers des partenariats appuyés avec les établissements scolaires, dans les quartiers de la Verrerie et de Malétrenne et en collaboration avec les structures associatives de proximité (MJC, Centre Socio-Culturel, ASHAJ, structures d'insertion).

Les animations

Les manifestations d'été se poursuivent avec une programmation variée et pluridisciplinaire et investissent la ville : Brass Band, Fête de la musique, les rendez-vous des jours J, le festival les Courants, le 14 juillet et bien d'autres...

Le Patrimoine

Une attention particulière est portée à la préservation des collections en lien avec le service des archives, à la valorisation et l'animation des sites patrimoniaux (Investissement pour la mise en sécurité de l'église St Denis, la mise en lumière de la façade nord du château d'Amboise et le début de la restauration de l'hôtel Morin qui devrait commencer lundi prochain.

Ce budget permet aussi le développement des rendez-vous au Musée de l'Hôtel de ville - nuit des musées initiée pour la 1ère fois en mai 2015, les journées du Patrimoine, le renouvellement de conférences/animations avec des partenaires (Ambacia, ARA...).

La Ville va mettre en œuvre et/ou accompagner également activement la mise en place de temps forts en lien avec l'histoire locale et patrimoniale notamment la valorisation de la Fontaine de Max Ernst « Aux cracheurs, aux Drôles, au Génie », avec une inauguration espérée en Avril, et la mise en place d'une exposition d'envergure au printemps.

Les célébrations du 500^{ème} anniversaire du règne de François 1er, en partenariat avec le Château Royal et le Clos Lucé : La Joyeuse Entrée de François 1^{er} en juin, le 20 juin et Marignan en juillet, 26 et 27 Juillet

Les expositions :

Nous réaffirmons notre volonté de réaliser des expositions valorisant les artistes du territoire et au-delà, sur un rythme de 4 à 6 par an, avec une biennale de la création et de la photographie.

La médiathèque Aimé Césaire

La fréquentation de la médiathèque n'a cessé de croître. Avec 3 592 abonnés inscrits et actifs en 2014 et 47 structures collectives, la médiathèque fidélise ses anciens abonnés et exerce une attractivité pour les nouveaux. 65,3 % des abonnés sont Amboisiens, ce qui représente 16,8 % de la population totale d'Amboise, à comparer avec la moyenne nationale des bibliothèques qui est de 15 %.

La médiathèque propose de nombreuses actions culturelles qui permet d'accueillir un public de plus en plus nombreux et autour de plusieurs temps forts que sont le printemps des poètes, l'université du temps libre, la résidence d'auteur jeunesse, le festival BD et Tout un monde de cultures.

Du point de vue des collections imprimées, un grand travail de désherbage a été entrepris et continuera, combiné à une politique d'acquisitions et de prêts de la Direction Déléguée du livre et de la lecture Publique (DDLPP), afin de proposer des collections renouvelées à nos lecteurs.

En ce qui concerne le soutien aux associations, il reste fort :

Nous continuerons à soutenir les associations culturelles dont le siège social est basé à Amboise et nos jumelages, par le versement de subventions de fonctionnement.

M. GUYON : Je voudrais insister un petit peu sur le succès de la médiation culturelle qui est faite à Amboise. Un bel exemple a été sur la scène du Théâtre : ALI 74, avec la mobilisation de clubs sportifs, une implication forte et un partenariat des clubs dans la salle des fêtes voisine, juste avant le spectacle au Théâtre. Cela a été véritablement un succès et je crois que d'emmener la culture dans les quartiers comme nous le faisons depuis un certain nombre d'années, c'est une très bonne chose et ça rencontre le succès que nous attendons.

Brice Ravier pour la Vie sportive et les Loisirs

M. RAVIER : Les associations sportives et plus globalement toutes les pratiques sportives sur la ville d'Amboise ont toujours eu une place importante dans les projets portés par notre majorité.

La vie sportive est l'exemple d'un service public de proximité et de qualité. Avec pas moins de 5 462 licenciés déclarés dont 3 072 Amboisiens mais aussi près de 3 000 scolaires à l'année, nos infrastructures sportives sont sollicitées quotidiennement, du lundi au dimanche, de 8 h à 22 h et ce, avec très peu d'interruptions.

Ces structures génèrent des coûts de fonctionnement conséquents pour le bien de tous et cela toujours gratuitement pour celles et ceux qui les fréquentent.

Au-delà d'un budget de fonctionnement global de 808 433 € et d'une section d'investissement à hauteur de 1 608 991 €, on peut retenir trois grands axes de ce B.P. 2015

1) Le premier-et ce n'est pas le moins important surtout si l'on se replace dans un contexte départemental de baisse sur des villes comme Joué-lès Tours ou même

Tours- c'est le choix du maintien à l'équilibre de l'ensemble des subventions aux associations sportives d'Amboise, cela pour un total global de presque 77 920 € et 7 500 € d'aides aux projets.

2) Deuxième axe : la valorisation constante du Camping d'Amboise avec un poste en dépenses de fonctionnement de 245 145 € pour un total de recettes estimé aux alentours de 280 000 € soit un gain pour la collectivité de près de 35 000 € (pour information le Compte Administratif 2014 indique un total de recettes à hauteur de 300.000 € soit 50 000 € de bénéfices). Ce bénéfice est réinvesti chaque année, dans l'amélioration continue de cet équipement.

Il est important également de souligner qu'au-delà des chiffres, le camping génère de l'emploi local, que cela soit sur des emplois permanents ou sur des emplois saisonniers.

3) Enfin, ce budget permettra la concrétisation de deux grands investissements avec la construction du nouveau mur d'escalade et surtout la création du nouveau stade d'athlétisme pour un montant global estimé 1 568 000 € TTC, dont 312 218 € HT de participation de la Ville d'Amboise, 280 059 € de la part du Conseil Régional, pas moins de 491 137 € de la part du Conseil Général, ainsi qu'un fonds de concours de Val d'Amboise à hauteur de la participation communale.

Mais les sports à Amboise, ce sont également des grandes manifestations organisées sur l'Île d'Or, avec encore dernièrement au mois de Janvier, près de 2 000 athlètes pour le championnat Régional de Cross, la plus grande manifestation de la Ligue du Centre d'athlétisme.

L'Île d'Or qui, par son organisation et son amplitude, reste aux dires des mouvements sportifs, une denrée rare sur le territoire départemental.

Les sports à Amboise, c'est l'organisation durant les petites vacances scolaires, par le service des sports, de stages sportifs gratuits ouverts à tous les jeunes Amboisiens. C'est également la possibilité de découvrir en collaboration avec les clubs locaux, un sport, un dimanche par mois.

Mais c'est aussi favoriser sur un même lieu, la rencontre des encadrants, des dirigeants avec les licenciés autour de la Grande manifestation « Rentrée Sports »

Pour finir, nous n'oublions pas que le Sport reste un vecteur de socialisation important à nos yeux, c'est pourquoi nous avons fait le choix de continuer à mettre à disposition un médiateur sportif sur les quartiers Patte d'Oie/Malétrenne/Plaisance et la Verrerie pour que ceux qui sont les plus éloignés des structures sportives et de la pratique sportive puissent y accéder et à l'issue –pourquoi pas ? intégrer une association d'Amboise.

M. GUYON : Merci. Evelyne Latapy, pour l'Education et la Jeunesse

Mme LATAPY : Optimiser la qualité des services rendus aux administrés est l'un des objectifs que la Municipalité s'efforce de mener à bien depuis quelques années et c'est dans cet esprit que le service Education-Jeunesse a construit son budget 2015.

Il faut tout de même préciser que les moyens financiers qui lui sont octroyés pour cette mission sont conséquents puisque cela représente 20% du budget global soit 3 447 546 euros.

Les crédits de fonctionnement alloués directement aux écoles, parmi lesquels ceux qui permettent l'achat de fournitures, des petits matériels, des livres et des disques répondant aux besoins essentiels représentent 57 598 €, y compris les dépenses pour l'équipement informatique des écoles, la médecine et les matériels des psychologues scolaires, charges que la Ville supporte seule, alors que les interventions ont lieu sur plusieurs communes limitrophes, voire en dehors du Canton.

Le transport scolaire (sorties écoles ou sorties thématiques spécifiques) est de 27 000 €.

Les Temps d'activités Périscolaire représentent une dépense totale de 230 520 € répartie sur nos 10 écoles pour permettre la réalisation de projets ou d'ateliers de grande qualité. Les fonds versés par l'Etat et la CAF pour ces activités sont de 92 868 €. La contribution nette du budget municipal est donc de 137 652 €.

La participation financière de la commune à la réalisation de projets pédagogiques présentés par les directions d'écoles : depuis plusieurs années maintenant, les écoles nous transmettent un dossier de demande de subvention pour des montants totaux importants. Cette année encore le montant alloué pour continuer à participer au financement de ces projets est conséquent puisqu'il est de l'ordre de 40 500 €.

Les investissements dans nos écoles prennent en compte les demandes des directions. Je ne dresserai pas aujourd'hui la liste non exhaustive pouvant être complétée par une multitude de charges qui contribuent au bon fonctionnement de nos écoles et à la qualité d'un service public qui nous est cher.

En ce qui concerne la jeunesse : au coût de fonctionnement de l'ALSH viennent s'ajouter les crédits alloués au centre de vacances et aux séjours courts, soit respectivement 19 000 et 36 000 €.

Les actions en direction de la jeunesse conduites par le coordinateur jeunesse sont reprises directement depuis 2015 par la Communauté de communes.

M. GUYON : Merci. Nous allons aborder maintenant les problèmes de mobilité, de voirie, de sécurité avec Michel Gasiorowski

M. GASIOROWSKI : Comme tous les ans un budget conséquent est consacré à la voirie. Il représentera, en 2015, environ 11 % du budget global de la Ville, soit :

- 1 238 775 € en fonctionnement
- 1 516 500 € en investissement

Je vous cite les 2 opérations les plus importantes dans ce budget, les deux étant déjà engagées :

- la fin des travaux réalisés dans le quartier de la Verrerie, dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier, en partenariat avec l'ANRU (Agence nationale de renouvellement urbain). Cela concerne une coulée verte avenue de la Verrerie et la rue Joachim du Bellay. En quelques années, ce quartier aura complètement changé de visage grâce à cette lourde opération.
- l'autre grand chantier, c'est la poursuite de l'aménagement de l'avenue de la Grille Dorée qui se terminera vers l'avenue de Chandon en 2016

Pour les autres travaux d'investissement et fonctionnement réalisés par le personnel en régie, ils seront proposés à la prochaine commission voirie fixée au mardi 24 février à partir du programme suivant :

- la réfection de la rue Rabelais entre la rue Chaptal et la place Richelieu après accord de l'Architecte des Bâtiments de France
- l'aménagement d'une entrée et d'une sortie du parking du Château
- un aménagement de sécurité rue de la Commanderie
- la poursuite de la réfection des trottoirs rue des Ormeaux et rue de Bel Air.

Comme tous les ans, l'entretien courant des chaussées qui comprendra :

- les trottoirs, les revêtements ponctuels, les chemins ruraux et les fossés
- l'achat et la pose de bancs et supports à vélos.
- l'entretien et le renouvellement des panneaux de signalisations.
- du marquage au sol.

En matière d'éclairage, ce budget porte deux opérations très différentes :

- d'une part, la mise en lumière du Château attendue par tous. Une première tranche sera réalisée cette année côté Loire. L'éclairage sera visible des bords de la Loire, de l'Ile d'Or et de la Départementale 952.
- et d'autre part des investissements sur l'éclairage public. Sur ce point et comme les années précédentes, la priorité sera donnée au remplacement des ballons

fluos 125 W énergivores. Une liste des rues concernées par ces réfections sera présentée à la commission voirie.

Pour ce qui concerne le transport urbain, la dépense prévue est de 144 717 € en 2015 pour une recette estimée à 3 500 €. C'est un service largement déficitaire mais c'est un service public indispensable à la cohésion territoriale. Avec Philippe Levret délégué aux transports, nous suivrons l'évolution de ce marché du transport urbain avec une nouveauté cette année : le prolongement de la ligne sur Nazelles-Négron à partir du 2 mars prochain. C'est un bon exemple, à suivre pour les autres communes.

L'année 2015 sera aussi celle du remplacement des horodateurs, pour des dispositifs plus performants, plus robustes et acceptant la carte bleue. Les nouveaux appareils seront mis en place au printemps prochain.

Enfin, le Maire m'a confié le dossier de la vidéo-protection. C'est une démarche nouvelle pour Amboise et nous avons eu besoin de temps pour l'approprier et la structurer avec sérieux. Les premières caméras seront posées dans les prochaines semaines puisque 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres et que ces offres sont en cours d'analyse.

Je voudrais terminer, Monsieur le Maire, si vous êtes d'accord sur une bonne nouvelle et dans le cadre de ma délégation à la Communauté de Communes et en accord avec le Président de la communauté de communes, Claude Verne, je tenais à vous dire que l'appel d'offres du parking Gare est en ligne depuis mercredi pour 92 places.

M. GUYON : On termine avec les bâtiments. Daniel Duran

M. DURAN : Le service bâtiment réalisera cette année pour 600 000 € d'investissements avec deux opérations très importantes :

- la poursuite de la mise en sécurité de l'église Saint-Denis. C'est un chantier assez spectaculaire qui a commencé fin 2014 et qui représentera cette année une dépense totale de 215 000 €.
- une deuxième opération, à quelques mètres de là : l'achat et l'aménagement des ex-locaux de l'Hôpital de l'Espace Mercier en une maison de services qui accueillera notamment le Point Sécu et viendra renforcer le pôle médical de cette partie de la ville. Le bâtiment accueillera aussi des toilettes publiques. La dépense globale est prévue à 362 000 €.

A cela s'ajouteront les travaux en régie, c'est-à-dire réalisés directement par les équipes du service bâtiment. Sont notamment au programme de cette année 2015 :

- Le réaménagement du CCAS pour plus de fonctionnalité ;
- La mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux de 5^{ème} catégorie.

Dans la logique de développement durable du programme « Amboise ville durable », nous réaliserons aussi cette année 130 000 € hors taxes de travaux dont essentiellement :

- Le remplacement de la chaudière du théâtre Beaumarchais,
- Le remplacement de la chaudière du Pôle Jeunesse Bertrand Schwartz,
- Le changement d'énergie (passage du fioul au gaz naturel) pour les bâtiments de l'hôtel de ville, ceux de l'école primaire Jules Ferry et du bâtiment contigu qui accueille les bureaux mis à disposition de la MSA, de la CAF et de la médecine scolaire.

M. GUYON : On est en plein dans les investissements productifs d'économie d'énergie

M. DURAN : Le coût total des énergies sur les bâtiments est 703 000 €

M. GUYON : Je voudrais rassurer les collègues qui n'avaient pas les documents sous les yeux. Seul, l'adjoint qui présentait sa délégation l'avait, mais on va vous les communiquer. Il faut demander à la Directrice Générale des Services d'envoyer des mails à tout le monde. L'inconvénient, quand on les distribue avant, c'est que personne n'écoute. Chacun regarde attentivement son dossier mais vous allez l'avoir

parce qu'il y a des chiffres avec l'affectation en face. Et quand je disais en préambule que ce qui intéresse nos concitoyens, c'est ce que vous faites de l'argent et bien là, tout est mis.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir à ce stade de la présentation ou est-ce qu'on passe à la projection et à la présentation du budget ?

M. BOUTARD : Là c'est la concrétisation de ce que vous avez dit.

M. GUYON : Oui, en chiffres, en graphiques.. .

M. BOUTARD : Oui et comme vous dites si bien, ce sont les chiffres qui intéressent, les recettes et les dépenses parce que sinon, sur ce que vous avez dit, « il y a des portes ouvertes qui sont enfoncées », il y a des services qui sont rendus par la ville qui sont rendus par toutes les villes, qui sont des services normaux d'une ville. Après, il y a des investissements, il y a des projets qui sont les vôtres, qu'on peut partager ou ne pas partager....

M. GUYON : Vous avez raison de dire, il y a des services qui sont rendus par toutes les villes.... On ne trouve pas les services que nous rendons dans toutes les villes

M. BOUTARD : On le trouve dans beaucoup de villes

M. GUYON : Voilà, j'aime mieux

M. BOUTARD : On a aussi un taux d'imposition suffisamment conséquent, on a une enveloppe budgétaire qui permet d'offrir ces services. Si vous ne les faisiez pas, ce serait surprenant

M. GUYON : Oui, bien sûr mais là aussi, vous enfoncez une porte ouverte

M. BOUTARD : Mais bien sûr, c'est pour cela que je fais une réponse comme la vôtre

M. GUYON : Madame Alexandre

Mme ALEXANDRE : Avant les chiffres, un peu de texte. Les choix de notre politique financière.

Le budget 2015 a été construit avec des dotations en baisse, moins 217 000 €. Il est construit aussi avec les premiers transferts de compétences et les premières mutualisations avec Val d'Amboise.

Grâce à la gestion juste de nos finances depuis plusieurs années et aussi grâce à la dynamique de la ville et donc, de nos recettes fiscales, nous pouvons effectivement construire un budget solidaire qui permet de maintenir la cohésion sociale, nous pouvons aussi faire de nombreux investissements, 5 millions 3, afin de soutenir l'économie locale. Ça nous permet de maîtriser notre emprunt. On a une capacité de désendettement qui est en baisse depuis 5 ans. A l'heure actuelle, en 2013, c'est 3,7 années, ça assure la pérennité financière de la collectivité et bien sûr, nous n'avons pas augmenté les taux des impôts depuis 2007.

Dans les préconisations, les collègues l'ont dit, on continue à maîtriser nos dépenses, malgré tout, on essaie d'optimiser les recettes, il nous faut absolument trouver de nouvelles marges de manœuvre et ne pas diminuer la qualité des services rendus aux amboisiens.

Présentation synthétique du budget :

Le budget total, c'est 25 020 300 €, en fonctionnement, un peu plus de 17 millions et en investissement, presque 8 millions.

Dans cette présentation schématique, on retire les opérations d'ordre. De nos recettes, on déduit nos dépenses et on voit qu'on a un autofinancement d'environ un peu plus d'un million. Cet autofinancement, avec nos autres recettes réelles d'investissement nous permettent de couvrir nos dépenses d'investissement.

Dépenses de Fonctionnement : 17 086 404,04 €

• Chapitre 011	Charges à caractère général	4 387 391 €
	Energies, contrats, transport.....	
• Chapitre 012	Charges de personnel	9 377 070 €
• Chapitre 65	Autres charges de gestion	1 356 084 €
	Les subventions aux associations, contingent Incendie...	
• Chapitre 66	Charges financières	296 802 €
	Elles sont à la baisse	
• Chapitre 014	Atténuation des produits	72 934 €
	Dans ce chapitre, nous avons le FPIC, le fonds de péréquation intercommunal qui augmente mais moins que ce que nous avons prévu, que les projections faites depuis la fusion	
• Chapitre 67	Charges exceptionnelles	129 865,35 €
	Il y a une grosse différence par rapport à l'année dernière, c'est le transfert du budget de l'Eau qui passe par ce chapitre	
• Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	756 257,69 €
• Chapitre 042	Opération d'ordre	710 000 €

Globalement, c'est un budget stable. Mes collègues sont intervenus tout à l'heure par délégation, ce qu'on appelle aussi les fonctions et on peut en retrouver un certain nombre. Le plus important, c'est la Jeunesse et l'Education : 20 %, Aménagement Urbain et Environnement : 13 %, Interventions sociales, donc le CCAS : 3 %, les Sports et la Culture, chacun représente 6 %, Sécurité et Salubrité publique : 4 %, les moyens généraux, c'est tout ce qui concerne l'administration : 32 % et les opérations non ventilables dont l'emprunt, 12 %.

Recettes de Fonctionnement : 17 086 404,04 €

• Chapitre 70	Produits des services	1 273 611 €
	Cantine, camping, concessions cimetières, marché....	
• Chapitre 73	Impôts et taxes	10 569 678 €
	Ils sont en augmentation de 1,6 %	
• Chapitre 74	Dotations, participations	3 557 932 €
	C'est ce dont je vous ai parlé avec la baisse de 217 000 €, 5 % de baisse	
• Chapitre 75	Autres produits de gestion	136 700 €
	Les loyers des immeubles d'Amboise	
• Chapitre 013	Atténuation de charges	396 100 €
	En augmentation, les remboursements maladie et les emplois aidés	
• Chapitre 77	Produits exceptionnels	13 534,27 €
	Nous sommes en forte augmentation mais ce n'est pas significatif, parce que c'est le transfert du budget de l'Eau	
• Chapitre 042	Opérations d'ordre	400 000 €
	Ce sont les travaux en régie	
• Chapitre 002	Résultat reporté	738 848,77 €
	C'est l'excédent de fonctionnement de l'année dernière	

Impôts et taxes, ce sont des recettes qui représentent une masse importante : 66 % des recettes réelles de fonctionnement. 171 837 € de recettes supplémentaires. Ce sont des prévisions qui se répartissent ainsi :

67 % : les contributions directes

23 % : la dotation de l'intercommunalité,

10 % : ce sont les autres recettes, droit de mutation, taxe sur l'électricité, taxe de séjour, les horodateurs, etc..

Pour expliquer rapidement l'évolution de la fiscalité :

La revalorisation législative annuelle des bases sera la même : 0,9 %.

L'évolution physique du nombre d'assujettis à l'imposition, on a compté un petit peu plus, 2,9 % pour 2015. On s'est basé sur le réalisé pour adapter les chiffres, ce qui fait une évolution globale de 3,8 % et les taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2014.

Recettes d'Investissement : 7 933 896,42 €

• Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 299 979 €
	Les subventions sont en hausse puisque nous avons des projets subventionnables plus conséquents	
• Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 358 060,31 €
	On ne lèvera que ce qu'on aura réellement besoin	
• Chapitre 23	Immobilisations en cours	30 000 €
	Ce sont des opérations de comptabilité	
• Chapitre 27	Autres Immobilisations financières	96 000 €
	C'est la recette qui correspond à la vente l'année dernière du V.V.F., recette que l'on va percevoir pendant encore 9 ans	
• Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves, FCTVA	566 000 €
• Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 876 590,67 €
• Chapitre 024	Produit des cessions	750 000 €
	Vente de Rabelais prévue l'année dernière mais qui n'a pas pu se faire	
• Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	756 257,69 €
• Chapitre 040	Opération d'ordre entre sections	710 000 €
•	Restes à réaliser 2014	491 008,75 €

Les dépenses d'investissements 2015 permettront

Dépenses d'Investissement : 7 933 896,42 €

• Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	35 500 €
	Un peu moins d'études et de licences informatiques. En 2014, la somme était due au P.LU	
• Chapitre 204	Subventions d'équipement	53 000 €
	C'est l'opération Façades	
• Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 753 000 €
	Tous les travaux sur les bâtiments	
• Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 173 000 €
• Chapitre 16	Emprunts et dettes	1 151 797 €
	Remboursement du capital de la dette, il y a une grosse baisse due au transfert d'emprunts CAF à la Communauté de Communes. Ce sont des emprunts à 0 %	
• Chapitre 040	Opération d'ordre	400 000 €
• Chapitre 001	Solde d'exécution	1 195 526,09 €
	C'est le déficit d'investissement	
•	Et on a des restes à réaliser pour	1 172 073,33 €

M. GUYON : Merci pour cette présentation. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

M. BOUTARD : Plusieurs questions. Des questions d'ordre plus technique. J'ai observé dans le détail du budget de Fonctionnement, sur les dépenses, la chute assez conséquente de tout ce qui concerne la formation. Sur la page 10.1. Ligne 6184 « versement à des organismes de formation » et ligne 6333 : « participation à la formation professionnelle »

M. GUYON : On passe de 46 000 à 28 000 €

M. CADÉ : Un certain nombre de formations faites par le Centre de Gestion sont dorénavant gratuites, toutes les formations bureautiques et toutes les formations techniques qui nécessitent des accréditations. Donc, c'est ce qui explique la chute. Il n'y a pas moins de formations prévues

M. BOUTARD : C'était mon inquiétude

M. CADÉ : Au contraire, il y a plus de jours de formation.

M. BOUTARD : Un autre point. Vous avez, tout à l'heure, abordé le point de la rémunération. C'est plus une remarque qu'une question d'ailleurs. Nous avons effectivement, à Amboise, une masse conséquente sur la partie du paiement du personnel. C'est un choix que vous avez fait, effectivement en faisant travailler un

certain nombre de services en Régie. A l'observation du budget, ça peut faire poser beaucoup de questions. Effectivement il y a eu des obligations légales qui ont fait sur les contrats de catégorie B et de catégorie C, sur le GVT... moi, ça me préoccupe quand je vois que l'Etat d'un côté versera moins sur la dotation, la DGF et d'un autre côté, d'avoir une masse conséquente liée au personnel et à un travail en Régie. Monsieur le Maire, vous avez abordé aussi le travail dédié aux entreprises locales, ce sont des marchés qui ne sont pas donnés aux entreprises locales qui sont fait en régie, entre autres sur les aspects d'artisanat, peinture, etc... c'est un choix politique, je sais vous l'assumez pleinement mais c'est un choix qui me fait peur dans l'avenir, c'est-à-dire que nous sommes quand même sur une enveloppe très contrainte avec des emplois qui sont des emplois fixes, je n'ai pas remarqué sur le tableau qu'il y aurait un certain nombre d'emplois qui seraient supprimés suite à des départs en retraite. Je suis inquiet sur ce point. Je suis même plutôt très inquiet sur ce point.

M. GUYON : Je vais essayer de calmer votre inquiétude

M. BOUTARD : Ce n'est pas pour cette année que je suis inquiet. C'est l'accumulation de la baisse des dotations qui m'inquiète

M. GUYON : Je rappelle que les travaux en régie, c'est 400 000 € qui priveraient les artisans de travail. Cela dit, concernant les espaces verts, je vous rassure, il y a du travail de donné aux entreprises d'espaces verts. En maçonnerie, également. Vous disiez ne pas avoir vu de suppression de poste, si, il y a deux maçons qui partent en retraite et un seul est remplacé. Dans l'effectif total, vous retrouvez quelqu'un qui était en dispense de travail, sans salaire pendant deux ans, qui n'était pas dans les effectifs.. mais comme elle est réintégrée, c'est une charge qui revient cette année. J'assume complètement le choix du faire du travail en régie, je me suis déjà expliqué à ce sujet là. Ça nous permet, dans la plupart des cas, une plus grande réactivité. Un radiateur claque dans la nuit, le matin à 8 heures, les employés sont sur le chantier et à midi, on rallume le chauffage. Avec une entreprise c'est beaucoup moins souple et de toute façon, c'est de l'emploi. N'importe comment, ces travaux, je pense à la tonte en espaces verts ou à de l'artisanat, ça passerait aussi en fonctionnement, mais probablement, nous serons amenés à ne plus remplacer les gens qui partiront en retraite ou bien à les remplacer avec des emplois aidés. Il y a une personne qui était à l'accueil et qui est partie à la retraite, elle est remplacée sur un temps partiel par quelqu'un qui vient de la police et le restant du temps, par quelqu'un qui vient de l'Etat-Civil. On essaie de mutualiser en interne un certain nombre de services.... alors, 2,7 % d'augmentation de charges de personnel mais vous constaterez que sur l'évolution des charges de fonctionnement en général, il y a une diminution. Forcément, si vous diminuez le global du fonctionnement, si les charges de personnel restent identiques, ça va augmenter le pourcentage des charges de personnel mais cela, c'est mathématique. Je peux vous descendre le pourcentage des frais de personnel rapidement, effectivement en faisant ce que vous suggérez, en donnant le travail qui est réalisé par nos espaces verts par exemple, la totalité en la confiant à une entreprise.

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, je ne pense pas avoir dit un seul instant « la totalité », je pense que toute commune doit avoir des services techniques, cela c'est clair mais de là, à avoir des services techniques aussi conséquents que nous en avons à Amboise ! Nous en avons des conséquents.

M. GUYON : On est dans la moyenne. Faites des comparaisons avec des communes que vous connaissez, y compris avec des populations légèrement supérieures.

M. BOUTARD : Dites des noms, allez-y !

M. GUYON : Il y en a en Indre et Loire et si elles ont quelquefois deux ou trois effectifs de moins, il faut savoir qu'il y a sur l'agglomération tourangelle une structure qui existe depuis fort longtemps et d'ailleurs, ces communes là n'ont aucune charges de centralité, ce qui n'est pas le cas d'Amboise

M. BOUTARD : C'est un choix politique

M. GUYON : Non, ce n'est pas un choix politique, c'est parce que la géographie est comme cela

M. BOUTARD : Oui, mais c'est aussi un choix politique à un moment donné

M. GUYON : Je vous le concède avec plaisir, cela a été un choix politique et maintenant, on espère qu'on va mutualiser un certain nombre d'autres choses. Daniel ?

M. DURAN : Je voudrais faire un peu d'historique : en 2001, quand nous avons été élus, le service Bâtiments avait 23 salariés. Ces 23 salariés ne faisaient pratiquement que du travail de type remplacement d'ampoules, etc... Vu l'état de nos locaux et suite à la première année où nous démarrions, nous avons voulu donner la réhabilitation de certaines écoles aux entreprises privées et bilan de l'opération, aucune offre n'a été retenue parce que les entreprises ne travaillent pas en Juillet et en Août. Nous avons deux choix : soit les laisser faire ou le faire nous-mêmes. A partir de là, on a regardé avec le personnel s'ils étaient capables et s'ils voulaient faire les travaux, les gros travaux qui ne sont pas des travaux extraordinaires, ce sont des remises à plat dans les écoles : on a refait le chauffage, les peintures, l'électricité, une remise aux normes avec des agents qui étaient tous des ouvriers qualifiés et comme vous le savez dans l'administration, on ne peut pas licencier. Que devait-on faire ? les mettre à disposition comme pour le Lioran ? du personnel qu'on a quand même eu en charge pendant 12 ans ! Ce n'était pas ce que nous voulions faire et à partir de là, on a fait le choix avec le personnel que nous avons, de faire le travail nous-mêmes et 4 à 5000 € de travaux faits en régie, cela a bien soulagé la collectivité, autrement on n'aurait pas pu le faire. Dans les entreprises, depuis 10 ans, les prix du bâtiment ne sont pas restés comme le prix de la main d'œuvre. Il faut aussi voir l'aspect économique... Pendant les 10 ans, on a travaillé avec le personnel qui avait été embauché avant

M. GUYON : Quand je parlais tout à l'heure, Monsieur Boutard, de la souplesse qu'on avait justement à avoir une équipe de menuisiers, etc... Prenons l'exemple des menuiseries de l'hôtel de ville. Il y avait un certain nombre de dimensions qui n'étaient pas normalisées. C'est l'équipe des trois menuisiers qui a fabriqué les menuiseries, on s'est fait livrer le double vitrage qui a été encastré dans les menuiseries. Tout a été fait en régie. S'il avait fallu commander ces fenêtres sur mesure, cela nous aurait coûté très cher. C'est vrai qu'au cours du premier mandat, on a mis quelque chose comme 100 000 € chaque année, uniquement dans les écoles... Si les pourcentages, il faut se méfier, parce que j'ai entendu cela il n'y a pas longtemps à la communauté de communes, *« les chiffres sont des petits êtres fragiles à qui on fait dire n'importe quoi pourvu qu'on les torture un peu »*, mais quand on a un budget de fonctionnement global qui diminue mais qu'à l'intérieur de ce budget global, il y a un autre budget qui lui, est incompressible, forcément le pourcentage de celui-ci va augmenter.

M. BOUTARD : J'entends bien ce que vous dites, Monsieur le Maire, mais j'entends aussi que la préoccupation qu'on peut avoir, vous l'avez aussi. A un moment donné, cette masse de personnel sur lequel sans doute, il va falloir faire des choix à un moment donné pour notre ville

M. GUYON : On a déjà commencé

M. BOUTARD : Mais bien sûr. Donc, je vous dis ma préoccupation, d'un côté, les dotations de l'Etat qui diminuent et on sait pertinemment que d'un autre côté, les autres collectivités n'auront pas les caisses pleines, ça c'est sûr et qu'il va y avoir une charge qui est quand même très fixe, comme vous le dites vous-même. A un moment donné, il va falloir faire un choix et c'est sur ce choix, et je regrette, j'avais demandé une note explicative du budget comme cela a été fait à la communauté de communes, je pense qu'il serait important de marquer quand il y a des agents qui ne sont pas

remplacés et d'expliquer pourquoi parce que c'est récurrent et on l'a entendu des dizaines de fois : il y a trop de salariés à la Ville d'Amboise, cela vous l'avez entendu !

M. GUYON : Ça, c'est un mythe. C'est vrai, qu'à la Ville d'Amboise, j'ai connu à une époque un effectif de 350 salariés, on est 215 aujourd'hui.

M. BOUTARD : c'est une préoccupation qui est importante.

M. GUYON : Cette préoccupation, nous l'avons également et je vous répète, je vous ai donné l'exemple de la personne qui était à l'accueil, je vous ai donné l'exemple des deux maçons partant en retraite dont un seul est remplacé. C'est privant parce qu'un maçon tout seul, il y a des choses qu'il ne peut pas faire

M. BOUTARD : On a entendu parler du cimetière tout à l'heure : de le faire en régie, c'est quand même problématique, ça pose des problèmes entre autres la non possibilité pour les gens d'avoir une inhumation le samedi, ça pose des soucis. Il y a un certain nombre de services qui sont internes à la mairie que vous avez choisis de faire en interne à la mairie, qui peuvent poser aussi quelques soucis. Entre autres, la ville n'est pas obligée de faire les caveaux, elle n'est pas obligée de vendre les caveaux, elle peut les laisser au domaine privé

M. GUYON : Les caveaux, on ne le fabrique pas, on les achète. Mais enfin, c'est un raisonnement curieux, vous êtes en train de vous transformer en un intégriste du privé... il faudrait ? de toute façon ? payer..

M. BOUTARD : C'est un peu sévère comme propos. Je n'ai pas l'impression un instant d'être un intégriste du privé !

M. GUYON : Je retire le mot... Il n'y a que le privé qui aurait des vertus ! et puis, il faudrait payer quand même et puis, en fonctionnement ! Si vous pensez qu'on n'y a pas pensé. Avec 217 000 € de DGF en moins en 2015, forcément, il y a des choses que l'on réduit. Je vous ai donné l'exemple de deux effectifs et il y en aura d'autres, forcément. Ne soyez pas inquiet, pour l'instant, on assume

M. BOUTARD : Ce n'est pas faire de l'intégrisme que de parler du cimetière et de se poser cette question. C'est une question qui vous a sans doute aussi été posée. Ça pose quelques problèmes et vous le savez, il y a des services comme ceux-là qui peuvent se réfléchir et dans l'évolution du temps, je pense que ce serait bien de les faire....

M. GUYON : Monsieur Boutard, si on confie à une entreprise privée, vous croyez que le service sera gratuit ?

M. BOUTARD : Je n'ai pas dit cela ! Le service n'est pas gratuit non plus à la Ville

M. GUYON : Il faudra payer quand même ! Expliquez-moi comment ça va coûter moins cher à la Collectivité, par quel mécanisme ?

M. BOUTARD : C'est un service aussi rendu à la population, il n'y a pas que l'argent de la Ville. C'est un service qui rapporte à la ville parce que la ville vend, enfin un service qui rapporte et qui à la fois, coûte, vous achetez les caveaux d'un côté et vous les revendez de l'autre, il y a les concessions, mais c'est un service à la population et l'important, c'est le service à la population. Ça fait partie de ce genre de choses où la population n'a pas la possibilité d'avoir ces services le samedi.

M. GUYON : Alors c'est vrai que si on veut donner le samedi, il faudra accepter de payer des heures supplémentaires, mais encore une fois, si on confie cela à une société privée, est-ce ça coûterait moins cher ?

M. BOUTARD : Je n'ai pas dit cela

Mme GUERLAIS : Ce n'est pas une question uniquement de.....

M. GUYON : Vous êtes en train de me dire que vous êtes inquiet pour l'avenir, qu'on a trop de personnel, que ça coûte trop cher. Moi je veux bien qu'on ait moins de personnel mais le travail réalisé par ces personnels, il va bien falloir qu'il soit fait par quelqu'un d'autre ! par une entreprise privée

M. BOUTARD : De toute façon, c'est un service

M. GUYON : Si vous ne faites pas faire le travail par du personnel municipal, vous allez le faire faire par quelqu'un d'autre, par une société privée qu'il faudrait payer quand même

Mme GUERLAIS : Ça peut être.. certains jours de la semaine.. On peut jouer sur les deux tableaux

M. GUYON : Ça augmentera les frais de fonctionnement

Mme GUERLAIS : Pas forcément

M. GUYON : Le but, c'est quand même de faire des économies de fonctionnement, on est bien d'accord et dans le fonctionnement il y a du personnel

M. BOUTARD : Mais ce n'est pas la ville qui paie le service à l'entreprise privée ! De toute façon, quand on a un décès et qu'on fait faire un caveau....

M. GUYON : Vous voulez privatiser le cimetière ?

M. BOUTARD : Non, tout de suite ! Alors, là par contre, ça peut être considéré comme de l'intégrisme ! On n'a pas parlé de privatiser le cimetière. Ça existe dans plein de villes de la taille de la Ville d'Amboise qui n'ont pas un service Cimetière qui s'occupe de tout dans le cimetière. Vous avez un décès, vous achetez un caveau, vous le faites poser par un maçon, ça se passe dans plein de villes comme cela. Ce service, effectivement, on peut le proposer comme un service public de la ville mais on peut l'ouvrir aussi au privé et c'est, de toute façon, toujours la famille du défunt qui paiera la facture. Je ne comprends pas quand vous dites qu'une entreprise privée coûtera plus cher à la ville

M. GUYON : Alors, l'exemple du cimetière est un mauvais exemple

M. BOUTARD : Non, ça fait partie des exemples de services à la population qui, pour moi, sont trop contraints et je pense que la Ville pourrait se détacher de ces services qui sont traités par des maçons locaux et par l'intermédiaire des sociétés de Pompes Funèbres d'une façon normale dans plein de villes

M. CADÉ : Mais ce ne sont pas les maçons de la ville qui interviennent au cimetière. Ce sont les entreprises de Pompes Funèbres

M. BOUTARD : On n'a pas de services de pompes funèbres municipaux, heureusement, mais sur l'installation du caveau, la Ville intervient

M. CADÉ : Il y a un marché public, parce que justement, on est presque en rupture de caveaux, on a lancé le marché public et on a rappelé aux services techniques qu'ils signalent à l'entreprise qu'elle en fasse de nouveau, une nouvelle série. Ce ne sont pas les employés de la ville d'Amboise qui réalisent ces travaux. Absolument pas. C'est une entreprise privée qui a obtenu le marché public.

M. BOUTARD : Mais ça reste un marché public

M. GUYON : Ça commence à s'éclairer un peu. Finalement, vous dites qu'il ne peut pas y avoir d'obsèques le samedi parce que la Ville refuse pour ne pas faire travailler son personnel parce que, quand une entreprise intervient dans le cimetière, il faut que quelqu'un de la mairie soit présent. Mais dans tous les cas, il faudra que cette personne là soit présente. On ne laisse pas, l'expérience nous a montré qu'il fallait être extrêmement prudent et rigoureux, une entreprise aller dans le cimetière et agir

comme bon lui semble. Il y a un certain nombre de règles à respecter et dans tous les cas de figure, il faut un personnel municipal présent dans le cimetière.

M. CADÉ : On a dû convoquer les différentes pompes funèbres qui interviennent dans le cimetière d'Amboise pour leur rappeler les règles suite à un certain nombre de défauts qu'on a dû constater au détriment des personnes, parce que justement il faut qu'on surveille toutes les opérations et aucune opération ne peut se faire sans la présence d'un agent de la Ville d'Amboise. On leur a fait signer une charte pour que...

M. GUYON : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme MOUSSET : J'ai vu que les contrats avec les prestataires avaient diminué. On est passé de 1 million 3 à 1 million 250 000. 50 000 € de moins. Ligne 611

Mme ALEXANDRE : Cela représente beaucoup de contrats, là...

M. GUYON : Tout à l'heure, on vous a dit qu'on renégociait un certain nombre de contrats et Michel Gasiorowski avait renégocié il y a quelques temps les contrats de chauffage et cela avait été extrêmement profitable.

M. GASIOROWSKI : Il n'y a plus le contrat de maintenance des horodateurs puisque avec le mode informatique de la commune, on pourra intervenir et régler en principe à 95 % les problèmes qu'on a aujourd'hui et où on faisait intervenir une société de maintenance.

Mme MOUSSET : Un autre poste m'a interpellé, au niveau des emplois d'Avenir. Ça diminue, on en avait parlé ensemble parce que, effectivement, il y a moins de recours aux emplois d'avenir mais normalement, vous avez des subventions, vous avez un poste « autres » qui inclut les subventions des emplois avenir et ça, ça manque. Le poste, il n'y a pas le détail

M. GUYON : Parce qu'il n'y a pas que les emplois d'avenir

M. CADÉ : Il y a un chapitre qui diminue ?

Mme MOUSSET : Les emplois d'avenir ont diminué

M. CADÉ : C'est un décalage de subvention

Mme MOUSSET : Il y en a pour 60 000 € quand même

M. CADÉ : On en a 8 et pour 8, ce n'est pas beaucoup

Mme ALEXANDRE : Pour ce genre de questions très techniques, il faut qu'on aille voir dans les lignes. Là on n'a pas le détail mais si vous voulez, on se rencontre et on regarde. Parce que là, on va vous répondre approximativement et ce n'est pas correct.

Mme MOUSSET : D'accord.

M. GUYON : D'autres questions

Mme MOUSSET : Une remarque : au niveau des fêtes et cérémonies, vous avez insisté sur le fait qu'il y aurait les fêtes de François 1^{er} et sur le poste, il y a le même montant

M. GUYON : On a rogné sur autre chose

Mme COLLET : Les fêtes de François 1^{er}, on est partenaire

M. GUYON : On n'est pas locomotive. On sera partenaire pour la communication, c'est clair. Le service Fêtes et Manifestations sera mis à contribution : la mise à disposition de panneaux d'affichage, la réalisation d'un certain nombre d'outils de communication, tout cela on le valorisera, ce sera notre participation

M. BOUTARD : On passe à la partie investissement ?

M. GUYON : On va d'abord voter *les dépenses et les recettes de fonctionnement* pour 17 086 404,04 €. Je mets au vote

POUR : 25

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, Mme MOUSSET, M. NORGUET, Mme SAULAS-DALBY, M. BOUCHEKIOUA, M. GALLAND)

M. GUYON : Des interventions sur le budget d'Investissement ?

M. BOUTARD : Vous imaginez bien que sur ce budget d'investissement, nous avons d'énormes réserves sur les projets, des projets sur lesquels nous ne vous avons pas suivi, entre autres, le stade des 5 Tourangeaux comme la maison qui va accueillir un certain nombre de services dont la Sécurité Sociale. On voit un budget qui est en diminution cette année, sur les investissements...

Mme ALEXANDRE : Ce sont des écritures, il n'est pas en diminution. En fait, on a inscrit l'année dernière pour le V.V.F. plus d'un million et cette année, on ne l'a plus puisque c'est une vente qui s'étale sur 10 ans. Donc, on diminue de 1 million ce budget de façon virtuelle et c'est pour cela qu'on ne retrouve pas. Il n'est pas réellement en baisse ce budget et ce qui est important, ce sont les travaux qu'on va réaliser. C'est le chapitre 21.

M. BOUTARD : ... mais sur les ventes, vous parlez des ventes et ça fait partie aussi des points de désaccords qu'on a sur ce budget d'investissement, entre autres sur les recettes, la vente de l'école Rabelais. L'année dernière, vous avez vendu le V.V.F., cette année vous vendez l'école Rabelais dont la vente était prévue je crois déjà l'année dernière. En ce qui concerne l'Ecole Rabelais, nous sommes assez opposés à cette idée de la vendre. On a vu dans le cadre du PLH qu'il fallait avoir un certain nombre de projets structurants. Nous pensons qu'il serait bien d'avoir un projet structurant sur cet espace porté par une collectivité et je pense que cela aurait été une bonne idée de la garder, éventuellement de la rétrocéder avec des conditions, bien sûr, à la communauté de communes dans un programme d'investissement, entre autres, sur le PLH et sur l'habitat. Ça fait partie des points où je pense que notre patrimoine, il va falloir aussi, à un moment y jeter un œil un peu prudent sur les projets structurants sur lesquels, auprès des services, pour faire des services, auprès des personnes âgées ou d'autres services, garder ce patrimoine. Pour preuve, vous achetez à l'hôpital un bâtiment. Donc, ça veut dire que dans les espaces immobiliers dont la ville est propriétaire, à un moment donné, on voit l'augmentation de la population, on voit que nos services publics à la population vont devenir trop modestes, trop contraints, entre autres, on pourrait en parler sur les écoles, on voit que toutes les écoles sont plutôt dans le quartier en centre-ville, c'est-à-dire, hyper urbanisé, la plupart quand même....

M. GUYON : Paul Louis Courier, Jules Ferry, George Sand, Ambroise Paré.... vous appelez cela le centre ville ?

M. BOUTARD : Non, mais c'est dans un secteur hyper urbanisé. Monsieur le Maire, quand vous développez... ça demande réflexion l'aménagement du territoire. A un moment donné, vous avez fait Les Guillonnières I, il va y avoir II, il va y avoir III, il y a des champs d'extension sur les plateaux, on va en reparler tout à l'heure avec l'AVAP, mais il y a quand même des projets d'extension d'immobilier sur des plateaux qui ne sont plus en bord de Loire, quand je dis centre-ville, je parle de ce fameux couloir qui suit la Loire et donc, ça va poser des questions et je me dis entre autres, sur ce bâtiment qui est proche des commerces, qui est proche d'un certain nombre de points, on aurait pu le garder, on aurait pu avoir un projet dessus....

M. GUYON : Je vais vous arrêter tout de suite, on va gagner du temps. Si on n'a pas vendu l'an dernier, on a repoussé, c'est que le projet qu'on nous a présenté n'était pas

convenable. Vous parlez de l'habitat, de services rendus aux personnes âgées, on est en plein dedans

M. BOUTARD : Et bien, dites le nous !

M. GUYON : Non mais, attendez, tant que je n'ai pas signé, je ne le fais pas. On a mis en concurrence 3 sociétés : Vinci, Eiffage, Interligne et ce qu'on souhaite, c'est d'avoir dans ce site là, des logements qui soient à la fois en locatif mais aussi en accession libre parce qu'il faut les deux. Je suis un fervent partisan de la mixité sociale et la mixité sociale, on l'a avec la mixité de l'habitat. Avec un projet qui nous a été présenté par l'un de ces promoteurs, qui rentre en plein dans le champ de l'accueil de personnes âgées mais qui ne sont pas bonnes ni mûres pour le maison de retraite, puisqu'il s'agira de quelque chose de non médicalisé, et je ne souhaite pas avoir du haut de gamme comme Domitys, parce que, à Amboise, il n'y a pas que des gens qui sont capables de se payer Domitys, il faut le dire. D'ailleurs, à Domitys, la population n'est pas qu'amboisienne d'origine, donc je vous rassure, dans Rabelais, il y aura une partie qui ne sera pas démolissable et qui sera vraisemblablement aménagée pour faire de la défiscalisation et il y aura une partie avec, a minima, 50 à 55 appartements qui seront un mixte d'accession libre et de location. Bien sûr, on ne pourra pas flécher et dire à un jeune ménage qu'il n'y a pas droit parce ce qu'on veut des plus de 70/75 ans. Ce n'est pas possible, on ne peut pas faire une ségrégation comme ça sauf si les prestations qui sont offertes à des coûts raisonnables, en plus du loyer ou de l'achat sont dissuasives pour des jeunes qui n'en auraient pas l'utilité ni le besoin. Voilà donc, je vous rassure, ce n'est pas pour y faire n'importe quoi et si on tarde, si on négocie, c'est qu'on négocie pied à pied avec les promoteurs c'est bien parce que on ne veut pas qu'il s'y fasse n'importe quoi. Donc, ce sera du logement...

M. BOUTARD : Qui vous a dit que... ?

M. GUYON : vous êtes en train de me dire qu'il faudrait faire ça. Et bien c'est ce qu'on fait

M. BOUTARD : Donc, on a de bonnes idées aussi !

M. GUYON : Je suis désolé, vous avez le droit de reprendre nos idées mais vous arrivez un peu tard, quand même !

M. BOUTARD : C'est un projet qui sera porté par le privé ?

M. GUYON : Oui, avec nos conditions. Une commune n'a pas vocation à être propriétaire foncier ou immobilier

M. BOUTARD : Non mais c'est un projet qui peut être porté par une ville ou par un établissement public dans un programme, dans une programmation. On ne savait pas pourquoi vous vouliez la vendre

M. GUYON : Ah bon ?

M. BOUTARD : Je ne suis pas le seul autour de cette table. On s'est posé la question.

M. GAUDION : L'objet a clairement été déposé. Beaucoup d'amboisiens étaient sur l'affaire et c'était de notoriété publique qu'il y avait un sujet bien précis

M. BOUTARD : En tout les cas, il aurait pu être porté par la ville aussi, c'est vrai

M. GUYON : Vous êtes rassuré ?

M. BOUTARD : Je serai rassuré quand je verrai le projet final parce que comme vous dites, aujourd'hui, vous n'avez pas trouvé les prestataires

M. GUYON : Si, si.

M. BOUTARD : Mais qui ne correspondent pas à un cahier des charges...

M. GUYON : Si, si. Je vais même vous dire. On a inscrit 750 000 et j'ai fait monter la barre de 50 000 €. Donc, cela veut dire qu'il y a des gens intéressés.

M. BOUTARD : Oui, c'est pour cela que je vous dis, son implantation et quand c'est le domaine public, c'est pour cela que la question se pose...

M. DURAN : Quand vous dites que vous n'étiez pas au courant, je vous rappelle que dans l'ancienne municipalité, il avait été voté la vente de Rabelais à un organisme avec un projet. Mais si vous ne suivez pas la vie municipale et que vous découvrez aujourd'hui le projet... Ne dites pas que vous ne savez pas parce qu'il y avait un projet et le projet a capoté parce qu'au dernier moment, l'investisseur n'a pas voulu le faire. Mais ne dites pas que le projet n'était pas là.. puisque le projet que nous sommes en train de discuter est identique à celui que nous avons voté au conseil municipal

M. GUYON : Ce n'est pas l'investisseur qui a reculé, c'est le gestionnaire et c'est G'PRIM et c'est vrai que nous l'avons voté avec vos prédécesseurs

M. BOUTARD : Mais Monsieur le Maire, mais si un projet a capoté, qu'est-ce qui dit que le futur projet sur une vente sera le même ? Monsieur Duran, je veux bien, vous nous dites le projet a capoté, très bien et si le projet a capoté, ce n'est pas pour cette raison qu'on va faire le même projet

M. GUYON : On continue sur les investissements...

M. BOUTARD : Moi sur les investissements, je vous ai dit ce que nous pensions

M. GUYON : On a un programme et 140 engagements. Il faudra les poursuivre et vous allez pouvoir recommencer l'année prochaine et l'année suivante et comme cela jusqu'en 2020.

M. BOUTARD : Oui, sans doute. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Nous aussi, nous étions porteur d'un projet, on ne va revenir à chaque conseil sur cette notion, on était porteur d'un projet, d'une vision de la ville qui peuvent avoir des divergences. Monsieur le Maire, vous ne pensez tout de même pas que vous pouvez avoir l'idée unique, la pensée unique et que tout le monde...

M. GUYON : Arrêtez avec ça !

M. BOUTARD : C'est étonnant d'entendre cela

M. GUYON : Vous êtes en désaccord avec le stade, vous êtes en désaccord sur un certain nombre de choses, cela on le sait ! Voilà. On va passer au vote sur l'investissement.

POUR : 25

CONTRE : 7 (M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, Mme MOUSSET, M. NORQUET, Mme SAULAS-DALBY, M. BOUCHEKIOUA, M. GALLAND)

DELIBERATION

Le Budget Primitif 2015 intègre les résultats d'exécution du budget précédent.

Pour le Budget de la Ville, les résultats prévisionnels 2014 font ressortir :

* un excédent de fonctionnement estimé à	2 408 564,69 €
* un déficit d'investissement estimé à	1 103 582,42 €

Les reports d'investissement, également dénommés restes à réaliser, sont repris au Budget Primitif 2015 :

* en dépenses pour un montant de	1 172 073,33 €
* en recettes pour un montant de	491 008,75 €

Compte tenu du transfert de la compétence « Eau potable » à la Communauté de Communes du Val d'Amboise au 1^{er} janvier 2015 et par conséquence de la clôture du budget annexe de l'eau au 31 décembre 2014, les résultats prévisionnels de ce budget sont intégrés au Budget Primitif 2015 de la Ville avant transfert au budget communautaire.

Pour le Budget de l'EAU, les résultats prévisionnels 2014 font ressortir :

* l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de	206 874,75 €
* le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de	91 943,67€

Ce budget n'est pas voté par opération, mais les intègre pour information.

Ce budget s'inscrit dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire tout en s'attachant à améliorer la qualité du service public et en lançant un ambitieux programme d'investissements sur plusieurs années. Le détail des opérations figure au budget.

AU TOTAL :

* Dépenses de fonctionnement :	17 086 404,04 €
* Recettes de fonctionnement :	17 086 404,04 €
* Dépenses d'investissement :	7 933 896,42 €
* Recettes d'investissement :	7 933 896,42 €

Le Budget Primitif est voté par chapitre et sera détaillé par article.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le Budget Primitif 2015 de la Ville d'Amboise.

PROVISION POUR CREANCE COMPROMISE

M. GUYON : Provision pour créance compromise. Philippe Levret

M. LEVRET : Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 24 Février 2006, d'opter pour le régime budgétaire des inscriptions pour les provisions basées sur des risques réels.

Il est aujourd'hui proposé de constituer une provision pour créance compromise répondant au principe de prudence et de sincérité du résultat.

Une créance pour la société « L'Arche du Paradis » de 60 000 € existe depuis 2008.

Considérant que cette société est en liquidation judiciaire et que les chances de recouvrement sont faibles, il est prudent de provisionner cette créance.

Ce montant ferait l'objet d'une dépense au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » et d'une recette au compte 15182 « Autres provisions pour risques » (opération budgétaire) » pour un montant 60 000 €. Ces écritures sont prévues au Budget Primitif 2015.

La présente délibération a été présentée en Commission des Finances le 9 Février 2015.

Acceptez-vous de constituer une provision pour créance compromise répondant au principe de prudence et de sincérité du résultat, pour un montant de 60 000 euros ?

M. GUYON : Des questions ?

M. BOUCHEKIOUA : J'avais une remarque sur cette créance. Au regard du montant et de l'ancienneté de la créance, est-ce qu'il y avait nécessité à attendre que l'entreprise soit en liquidation judiciaire pour pouvoir provisionner ? Parce qu'avant une liquidation judiciaire, il y a quand même des signes avant-coureurs et...

M. GUYON : On a essayé de négocier et ce n'est pas parce qu'on l'inscrit en créance compromise qu'on ne continue pas à essayer de recouvrer cette somme. En gros, c'est 120 000 € du bassin de rétention, côté Météor. Le bassin de rétention qui communique

sous la RD 31 avec le bassin de rétention du Conseil Général qui se trouve de l'autre côté et qui s'évacue après dans le fossé. 120 000 €, la moitié a été prise par la Communauté de Communes et l'autre moitié devait être prise par le groupe Météor et c'est la Ville qui était maître d'ouvrage à l'époque. La Communauté de Communes a réglé ce qu'elle devait et Météor, non. Et nous ne sommes pas les seuls mais je pense que je vais aller l'expliquer à la commission des finances, il y a un certain nombre d'entreprises locales, d'Amboise, de Nazelles qui ont laissé un certain nombre des plumes : Villevaudet, Régnier, Berneux, Robin et un cuisiniste de Chatellerault, qui lui, a dû laisser autour de 350 à 400 000 €. C'est vrai qu'il vaut mieux qu'on provisionne.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets au vote

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L 2331-8,

Vu l'application au 1^{er} Janvier 1997 de l'instruction relative à la comptabilité publique M14,

Considérant l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires,

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 24 Février 2006, d'opter pour le régime budgétaire des inscriptions pour les provisions basées sur des risques réels.

Il est aujourd'hui proposé de constituer une provision pour créance compromise répondant au principe de prudence et de sincérité du résultat.

Une créance pour la société « L'Arche du Paradis » de 60 000 € existe depuis 2008.

Considérant que cette société est en liquidation judiciaire et que les chances de recouvrement sont faibles, il est prudent de provisionner cette créance.

Ce montant ferait l'objet d'une dépense au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » et d'une recette au compte 15182 « Autres provisions pour risques » (opération budgétaire) » pour un montant 60 000 euros.

Ces écritures sont prévues au Budget Primitif 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte de constituer une provision pour créance compromise répondant au principe de prudence et de sincérité du résultat, pour un montant de 60 000 euros.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 €

M. GUYON : Convention d'objectifs et de moyens, conventions supérieurs à 23 000 €. Rémi Leveau

M. LEVEAU : Une collectivité territoriale doit conclure une convention avec tout organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention lorsque son montant annuel excède 23 000 €. La commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent.

Ainsi, la Commune d'Amboise décide de proposer l'octroi d'un montant de subvention égal à 61 000 € pour la Mission Locale Loire Touraine.

La convention ci-jointe définit les modalités de cette aide, fixe les objectifs et met en lumière l'intérêt public de cette structure.

En outre et pour rappel, les conventions suivantes prévoient également le versement de subventions supérieures à 23 000 € sur le budget 2015 :

- La convention pluriannuelle 2013-2016 avec le Centre Charles Péguy, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2013, octroyant une subvention de 219 300 € pour 2015 au Centre. Il est précisé que 65 790 € sont déduits de cette somme suite au transfert de la Compétence Jeunesse à la Communauté de Communes du Val d'Amboise au 1er janvier 2015.
- La convention tripartite soumise à l'approbation du conseil municipal du 13 Février 2015, octroyant une subvention de 24 500 €, en partie issue de fonds régionaux, à l'association Les Courants et C^{ie}
- La convention pluriannuelle 2014-2016 approuvée par délibération du 21 Juillet 2014, octroyant une subvention de 31 400 € à l'ACA Football

Cette délibération est présentée en Commission des Finances le 9 Février 2015.

- * Approuvez-vous l'attribution de ces subventions, qui sont prévues au Budget Primitif 2015 de la Commune d'Amboise ?
- * Autorisez-vous le Maire à signer la convention d'objectifs avec la Mission Locale Loire Touraine ?

M. GUYON : Des questions ?

Mme MOUSSET : Tout à l'heure, Monsieur Ravier a parlé de l'ensemble des subventions en disant que les associations étaient bien aidées et je constate que certaines associations sont privilégiées et que pour d'autres, les subventions sont les mêmes depuis de nombreuses années. Je pense par exemple, à quelque chose que je connais, l'Aquatique qui a une subvention 6 100 € de depuis de nombreuses années et les Courants ont quand même à eux tout seul, 24 500 €. On en favorise certaines par rapport à d'autres et je pense que ce serait mieux de répartir un peu mieux pour tout le monde

M. GUYON : Les montants sont différents mais il n'y a pas eu d'augmentation de l'une et de diminution de l'autre

Mme MOUSSET : Oui mais elle a beaucoup plus que les autres

M. GUYON : Je sais qu'elle est très souvent pointée du doigt. Je sais, je l'appelle la mal aimée, pas par moi, et ça fait l'objet d'une convention et la subvention qu'elle touche provient en partie de la convention avec la Région

Mme GAUDRON : L'utilisation des fonds issus du Conseil Régional sont fléchés sur la culture puisque c'est uniquement une convention de développement culturel et elle ne peut pas être utilisée sur d'autres associations y compris sportives

Mme MOUSSET : Et elle touche beaucoup de personnes, cette association ? Parce que, on est capable de dire pour une association sportive, que tant de personnes sont concernées....

M. GUYON : Il suffit de voir le monde, de comptabiliser les entrées. Allez faire un tour dans l'île vous n'êtes pas obligée de rentrer sur le festival et vous allez voir le monde que cela draine et en plus il n'y a pas que cela, il y a aussi le festival BD qui est organisé conjointement avec les autres communautés.

Mme MOUSSET : Oui, mais c'est sur trois jours si je ne me trompe pas ?

M. GUYON : Sur une semaine.

Mme MOUSSET : Les associations sportives, c'est quand même dans la durée, il y a un travail de fait

Mme GAUDRON : Il faut connaître le budget d'un festival..ça n'a rien à voir, ce n'est pas pareil..

Mme MOUSSET : Moi, je veux bien aller voir le budget..

M. RAVIER : Je vous rappelle que les assemblées générales sont faites pour cela Si vous voulez regarder le budget, une assemblée générale d'une association quelle qu'elle soit d'ailleurs...

Mme MOUSSET : Mais si je ne suis pas adhérente....

M. RAVIER : Vous pouvez être adhérente, ça ne doit pas coûter très cher ! Je continue. Pour ce qui concerne les associations sportives puisque vous avez si gentiment levé la main sur les associations sportives, je rappelle que l'intégralité du budget pour les associations sportives est le même. Après ça dépend des demandes qui sont faites et de la réalité qui nous est faite. Vous parlez d'un festival qui se tient globalement sur une semaine mais pas que, on est sur de la BD, on est sur du cinéma, on est sur de l'accessibilité culturelle, on est aussi sur tout un travail culturel qui est fait à l'année et il n'y a pas beaucoup de permanents et il y a environ, ce n'est pas tous les ans pareil, mais il y a environ 10 à 15 000 personnes sur une semaine, c'est de l'emploi local, c'est aussi on peut toujours dire que la culture, c'est ennuyeux, ça coûte cher, le sport c'est le mal aimé... mais il faut regarder au global 6 % du budget attribué pour les sports, 6 % du budget attribué pour la culture...

Mme MOUSSET : Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit

M. RAVIER : 6 % ! Allez voir ce qui se passe ailleurs chez les sportifs et les.... merci.

M. GUYON : D'autres interventions ?

M. BOUTARD : Je voudrais faire quand même une intervention parce que j'entends des choses, Monsieur le Maire, qui surprennent un peu. Effectivement Les Courants posent un certain nombre de problèmes. Je vous ai toujours dit quelle était ma position, nous n'avons pas l'intention de supprimer ce festival. J'ai expliqué en Commission Culture, la dernière fois, que je trouvais que ce festival avait un champ de programmations qui n'était pas assez ouvert au grand public. C'est un choix et après, j'é mets un certain nombre de réserves quant à la période du festival et surtout de la façon dont on peut retrouver l'Ile d'Or. Si n'importe quelle d'association sportive rendait un terrain sportif dans l'état où on peut voir l'Ile d'Or à la fin du festival, avec une mobilisation des services de la ville pendant plus d'une semaine, ça ferait poser effectivement un certain nombre de questions et je pense qu'il y aurait un certain nombre d'associations qui seraient inquiétées. Donc, voilà, on peut avoir aussi des réserves sur la programmation, sur l'encadrement qui est fait autour du festival, il se pose aussi un tas de questions et je crois que nous ne sommes pas les seuls à les poser et en plus, une association qui a pris part au débat des municipales puisque les adhérents ont reçu un mail pour les appeler à ne pas voter pour moi parce que j'étais un type dangereux, qui allait tout supprimer !

M. GUYON : Vous ne pouvez quand même pas empêcher une association de prévenir ses adhérents de ce qui les attend !

M. BOUTARD : Non, c'est faux ! De ce qui les attend de mensonges, oui, mais pas de ce qui les attend

M. GUYON : Vous ne pouvez pas dire, avec le nombre de bénévoles qu'il y a sur le site, que les employés municipaux ont travaillé pendant une semaine pour remettre l'Ile en état, c'est faux, c'est archi faux !

M. BOUTARD : Ah bon ? et bien on ira voir la prochaine

M. GUYON : Oui. Effectivement, si vous pointez le matin à 8 heures, il y a du rangement mais il est fait par les bénévoles du festival mais il n'est pas fait par les employés municipaux. Les employés municipaux du service Fêtes et manifestations approvisionnent en barrières et en balises tout comme pour les autres manifestations sportives. Le cross qui s'est déroulé au mois de Janvier qui a attiré autour de 2 000 participants sur l'Ile d'Or, effectivement la pelouse a été labourée mais elle a bien

repoussé depuis, ça se remet une île ! Alors, je comprends que vous en vouliez au Festival Les Courants, mais...

M. BOUTARD : Non, on n'a jamais dit ça ! Vous faites des hypothèses. A chaque fois vous tirez des espèces de conclusions....

Mme GAUDRON : Ce ne sont pas des hypothèses... Parmi vous, il y avait un programme qui indiquait clairement qu'il supprimerait le Festival Les Courants

M. BOUTARD : Et ce programme, est-ce que c'est le programme qui a été présenté au deuxième tour ?

Mme GAUDRON : ...

M. BOUTARD : Ah, la fusion des listes, on en parlera bientôt Madame Gaudron ou de la diffusion des listes !

M. GUYON : Ah bon ?

M. BOUTARD : On en parlera bientôt, ce n'est pas le lieu pour cela.

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : 25

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, Mme MOUSSET, M. NORGUET, Mme SAULAS-DALBY, M. BOUCHEKIOUA, M. GALLAND)

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1 et suivants,

Vu la loi n° 92-125 relative à l'administration territoriale de la République du 6 Février 1992,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu l'Ordonnance du 26 Août 2005,

Vu l'Arrêté du 27 Décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des Communes et de leurs établissements publics administratifs,

Une collectivité territoriale doit conclure une convention avec tout organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention lorsque son montant annuel excède 23 000 €.

La commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent.

Ainsi, la Commune d'Amboise décide de proposer l'octroi d'un montant de subvention égal à 61 000 € pour la Mission Locale Loire Touraine.

La convention ci-jointe définit les modalités de cette aide, fixe les objectifs et met en lumière l'intérêt public de cette structure.

En outre et pour rappel, les conventions suivantes prévoient également le versement de subventions supérieures à 23 000 € sur le budget 2015 :

- La convention pluriannuelle 2013-2016 avec le Centre Charles Péguy, approuvée par délibération du conseil municipal du 27 Mars 2013, octroyant une subvention de 219 300 € pour 2015 au Centre. Il est précisé que 65 790 € sont déduits de cette somme suite au transfert de la Compétence Jeunesse à la Communauté de Communes du Val d'Amboise au 1er janvier 2015.
- La convention tripartite soumise à l'approbation du conseil municipal du 13 Février 2015, octroyant une subvention de 24 500 €, en partie issue de fonds régionaux, à l'association Les Courants et C^{ie}

- La convention pluriannuelle 2014-2016 approuvée par délibération du 21 Juillet 2014, octroyant une subvention de 31 400 € à l'ACA Football

Le Conseil Municipal, après délibération,

- * Approuve l'attribution de ces subventions, qui sont prévues au Budget Primitif 2015 de la Commune d'Amboise,
- * Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs avec la Mission Locale Loire Touraine.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE
LA COMMUNE D'AMBOISE ET LA MISSION LOCALE LOIRE TOURAINNE**

ENTRE

La commune d'Amboise représentée par son maire, Monsieur Christian GUYON dûment habilité à cet effet par délibération du 13 Février 2015,

ET

La « Mission Locale Loire Touraine », siégeant à Amboise 19 rue de l'île d'Or, représentée par son Président, Monsieur Dominique BERDON.

Préambule :

La Ville d'Amboise décide d'apporter son soutien à l'action de La Mission Locale Loire Touraine en lui attribuant une subvention.

L'octroi de cette subvention nécessite la conclusion préalable d'une convention d'objectifs entre La Mission Locale et la Ville d'Amboise dès lors que le montant annuel de la subvention excède 23 000 euros.

Il y a donc lieu de définir ici les engagements réciproques de la Commune d'Amboise et de la Mission Locale Loire Touraine pour l'année 2015.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les objectifs que s'engage à respecter la Mission Locale afin de bénéficier du soutien de la Commune d'Amboise pour 2015.

Elle détermine les obligations que les parties s'imposent afin de servir ces objectifs.

Article 2 : Engagement de la Mission Locale

1) La Mission Locale mettra tout en œuvre pour assurer ou permettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans en répondant aux missions suivantes :

- * Construire ensemble une place pour tous les jeunes
- * Mutualiser les compétences sur le territoire
- * Créer un espace d'initiative et d'innovation
- * Etre au service des politiques locales au regard des politiques régionales et nationales.

Dans ce dessein, la Mission Locale Loire Touraine, agit :

- ↳ En mettant en place des permanences d'accueil à Amboise, Bléré et Château Renault, et les autres communes adhérentes qui en expriment le besoin.
- ↳ En assurant les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, en mobilisant et animant les réseaux locaux de partenariat.
- ↳ En contribuant à la mise en place des dispositifs, programmes et actions d'aide à l'insertion sociale et professionnelle en tenant compte des besoins des jeunes et des réalités et perspectives de développement économique et social local, départemental, régional et national.
- ↳ En initiant des actions locales innovantes dans les domaines de la formation, de l'emploi, de la santé, du logement, du transport, des loisirs, de la culture et du sport.
- ↳ En assurant le pilotage au niveau local des programmes et actions spécifiques destinées aux jeunes rencontrant des difficultés et mis en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales.

2) Le respect du cadre comptable :

La Mission Locale mettra en place une comptabilité double respectant les règles du plan comptable général des associations.

En fonction de sa situation au regard des obligations comptables, la Mission Locale se conformera aux dispositions du règlement n° 99.01 du 16 Février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

3) le contrôle des comptes et de l'activité :

Afin de permettre à la Commune d'Amboise d'apprécier l'utilisation faite des aides octroyées, la Mission Locale devra déposer avant la date fixée par la Collectivité :

- * un dossier de demande de subvention annuelle, incluant un état des lieux des missions reconnues d'intérêt général par la Commune pour la saison écoulée.
- * Les bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos, certifiés conformes par le Président ou un bilan certifié conforme par le Commissaire aux Comptes lorsque l'Association est soumise à cette exigence
- * Le budget prévisionnel de l'année à venir
- * Un rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les Collectivités Territoriales au titre de l'année précédente.

Par ailleurs, si la Commune l'estime nécessaire pour compléter son information, la Mission Locale s'engage à transmettre tout document y compris les documents comptables relatifs à la masse salariale.

Article 3 : La participation de la Commune

1) Le financement :

La Commune entend poursuivre son action en vue d'accompagner les efforts de la Mission Locale, en apportant une aide financière pour 2015, pour un montant 61 000 €.

2) Le paiement

Il s'effectuera en deux fois (en février et en août) à compter de la notification du contrat signée. Cette dernière ayant revêtu un caractère exécutoire.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention rendue exécutoire prend effet à la date de notification à la Mission Locale et sera applicable pour une durée d'un an.

Il appartiendra à la Mission Locale de déposer, en temps voulu, une nouvelle demande de subvention pour 2016.

Article 5 : Modification et résiliation

Toute modification concernant l'une des dispositions contenues dans cette convention devra faire l'objet d'un avenant après accord entre les parties.

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect des lois et règlements ou d'une ou plusieurs clauses du contrat.

La résiliation sera automatique si notamment, la Mission Locale ne respecte pas les règles d'utilisation et de contrôle des subventions publiques. La résiliation se fera par une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de résiliation anticipée en cours d'année, la Mission Locale devra reverser à la Commune le montant des subventions perçues au prorata temporis.

Article 6 : Contentieux

Les litiges qui pourraient naître de la présente convention seront de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

PERSONNEL MUNICIPAL : PRIME ELECTION

M. GUYON : Prime élection pour le personnel municipal. François Cadé

M. CADÉ : Il est proposé aux agents municipaux qui accomplissent des travaux supplémentaires à l'occasion d'élections de récupérer selon les règles en vigueur ou d'être rémunérés, sous la forme d'une prime élection.

La Commune verserait une prime élection forfaitaire en fonction des heures réalisées le dimanche :

- 311 euros par scrutin
- ⇒ pour les agents administratifs présents au bureau de vote centralisateur
- ⇒ pour l'agent technique présent au bureau de vote centralisateur
- 85 euros par scrutin pour les agents administratifs présents le soir (17h30 – fin des opérations)
- 100 euros par scrutin pour les agents techniques intervenant le matin et le soir

Cette délibération a été présentée à la commission des Affaires Générales, des Ressources Humaines et de la Démographie le 12 mai 2014.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 – chapitre 012.

Acceptez-vous cette proposition de prime « élection » pour les agents souhaitant être rémunérés lors des élections, selon les modalités définies ci-dessus ?

M. GUYON : Des questions ? Je mets au vote

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Il est proposé aux agents municipaux qui accomplissent des travaux supplémentaires à l'occasion d'élections de récupérer selon les règles en vigueur ou d'être rémunérés, sous la forme d'une prime élection.

La Commune verserait une prime élection forfaitaire en fonction des heures réalisées le dimanche :

- 311 euros par scrutin
- ⇒ pour les agents administratifs présents au bureau de vote centralisateur
- ⇒ pour l'agent technique présent au bureau de vote centralisateur
- 85 euros par scrutin pour les agents administratifs présents le soir (17h30 – fin des opérations)
- 100 euros par scrutin pour les agents techniques intervenant le matin et le soir

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 – chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition de prime « élection » pour les agents souhaitant être rémunérés lors des élections, selon les modalités définies ci-dessus.

APPROBATION DU PROJET DE ZONE AGRICOLE PROTEGEE

M. GUYON : Approbation de la ZAP. Jean-Claude Gaudion

M. GAUDION : Considérant que la Ville d'Amboise est exposée à une pression foncière particulièrement forte qui pourrait, à terme, remettre en cause l'équilibre de son territoire si aucune mesure n'est prise pour protéger durablement les espaces agricoles,

Considérant par ailleurs que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté n'assure pas, du fait de son caractère évolutif et révisable, une protection des espaces agricoles sur une durée suffisamment longue au regard de l'activité agricole,

Il est proposé de créer une Zone d'Agriculture Protégée (ZAP), annexée au PLU, et donc d'ériger la vocation agricole de cette zone en servitude d'utilité publique.

Le Conseil Municipal en date du 6 septembre 2013 a approuvé le projet de délimitation et de classement de Zone Agricole Protégée défini dans le rapport de présentation.

Le dossier ZAP a ensuite été transmis au Préfet qui a sollicité l'avis de divers organismes.

Ont fourni un avis l'INAO, la Chambre d'Agriculture, l'Organisme de défense et de gestion de l'AOC Touraine et ses dénominations, le Conseil Général, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural et le Syndicat mixte du Schéma de cohérence Territoriale (SCOT) des Communautés de l'Amboisie, du Blémois et du Castelrenaudais.

Le projet de périmètre a été présenté devant la Commission Départementale d'Orientation Agricole en date du 12 septembre 2013 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Le dossier de ZAP a été soumis par le Préfet à enquête publique (article R 112-1-7 du Code rural) du 1^{er} au 31 octobre 2014. Ce dossier était composé des pièces suivantes :

- Un rapport de présentation,
- Un plan de situation,
- Des plans de délimitation au format A3 et au 5000^{ème}

Au vu des résultats de l'enquête publique, des avis et du mémoire en réponse de la Commune, le Préfet, par courrier en date du 10 décembre 2014 a demandé la tenue d'une réunion du comité de pilotage devant se prononcer sur le projet ZAP en conseil municipal.

La réunion du Comité de Pilotage s'est tenue le 16 janvier 2015 avec les services de l'Etat, les représentants du monde agricole et la Commune afin de débattre des remarques faites lors de l'enquête publique et de l'avis du commissaire enquêteur.

Ce dernier a émis, dans sa conclusion, un avis favorable sans réserve. Toutefois, dans son rapport et au vu des remarques faites sur le registre, le commissaire a souligné que deux zones pouvaient être éventuellement ajoutées à la ZAP, les « De Vilaines » et « la Bergerie ».

Lors de la réunion du Comité de pilotage du 16 janvier 2015, il a donc été décidé d'inclure la zone des « De Vilaines » qui présente un intérêt agronomique mais de ne pas retenir « la Bergerie » hors zone AOC.

Lors de cette même réunion, il a été demandé d'intégrer dans le périmètre ZAP le lieudit « Les Ormeaux ».

Après visite sur place et analyse de la situation (aucune urbanisation à long terme n'est préconisée sur ce site en raison de son surplomb et sa topographie), il est proposé de rajouter ces parcelles au périmètre de la ZAP.

Acceptez-vous le périmètre ZAP modifié après enquête publique, tel qu'annexé à la délibération ?

M. GUYON : Des interventions ?

Mme MOUSSET : Juste une question parce que finalement sur la proposition de la ville d'Amboise que vous avez jointe au conseil, c'est l'ancienne proposition qui avait été faite, c'est la Bergerie ?

M. GAUDION : C'est cela

Mme MOUSSET : C'est..

M. GAUDION : Il y a plusieurs choses. Au niveau des Vilaines Chandon, on a mis un ou deux terrains de plus et concernant la Bergerie, cela n'a pas été souhaité par les viticulteurs, cela ne les intéressait pas, ils ont plutôt demandé les Ormeaux. C'est juste à côté des Ormeaux

M. GUYON : C'est une ZAP qui n'est pas réservée qu'à la viticulture. C'est une zone agricole, il peut y avoir des céréales, il peut y avoir d'autres choses que de la viticulture. Thierry Boutard..

M. BOUTARD : En lisant le rapport sur la ZAP, il est souvent fait état d'un remembrement. Vous envisagez ce remembrement suite à la ZAP ?

M. GUYON : Pour l'instant, non.

M. BOUTARD : C'est quand même une question qui paraît assez récurrente et pour avoir consulté un certain nombre de spécialistes, c'est quand même presque l'acte obligé. Alors, je ne sais pas si vous l'envisagez ou pas

M. GAUDION : C'est souhaité mais ce n'est pas que du ressort de la Ville d'Amboise

M. GUYON : Il y a le Conseil Général, il y a les services de l'Etat et pour l'instant, on va marquer une pause, un peu, parce que ce n'est pas neutre..

M. BOUTARD : On n'est pas opposé à l'idée d'une ZAP... il y a trois questions qui se posent dans le cadre d'une ZAP. On l'a entendu, dans certains domaines viticoles, ça devient vite des réserves d'indiens. Moi je ne le crois pas. Ce qui m'inquiète le plus, ce sont ces terrains qui sont bloqués en agricole, je crois que vous avez limité le nombre de terrains qui étaient constructibles pour les passer en agricole, un certain nombre de conciliations avec les propriétaires dont certains avaient des droits de succession, mais cela veut qu'il faut un projet politique derrière, il faut un encadrement politique sinon, on peut très vite tomber dans une zone de friches protégés, donc il faut que les propriétaires restent propriétaires, vous ne pouvez pas lui imposer que subitement, un viticulteur vienne planter pour 30 ans de la vigne et c'est le risque...

M. GUYON : Non, sauf qu'un PLU, ça se modifie

M. BOUTARD : Oui, cela c'est l'épée de Damoclès, mais d'un autre côté, on ne peut pas demander à un propriétaire non plus, s'il avait un projet immobilier, de subitement l'abandonner. Ça se comprend dans un PLU, dans un aménagement, ça peut se comprendre mais ma question et ma crainte, c'est plutôt sur l'accompagnement politique de cette démarche. C'est bien une ZAP, mais une ZAP seule, ça n'empêche pas un certain nombre de dérives et on en a vu sur nombre d'endroits, c'est-à-dire des friches qui s'installent....

M. GUYON : La crainte des friches, cela, j'entends bien....

M. GAUDION : C'est bien pour cela que nous avons limité les terrains qui étaient demandés parce qu'il y avait des demandes qui étaient bien plus importantes et nous avons fait un travail parcelle par parcelle pour bien regarder l'intérêt des terres, la topographie, etc...

M. BOUTARD : C'est l'intérêt du remembrement aussi, de sortir les parcelles...

M. GUYON : Isabelle Gaudron

Mme GAUDRON : Cette délibération, c'est un ajustement de périmètre et je voudrais restituer l'acte fort qu'on a posé à ce moment là en tant que Ville pour dire, voilà les terrains qu'on redonne à l'agriculture et à la viticulture notamment. Bien entendu, cela a du sens si les viticulteurs et leurs syndicats sont dynamiques et s'ils sont aussi dans une démarche de développement, ce qui est le cas. D'ailleurs, on a voté au Conseil Régional un accord de développement dans..... avec un projet de développement et c'est très cohérent. Effectivement, s'il n'y a pas de cohérence, on prendra acte. En tout cas, je trouve qu'il y a vraiment une cohérence entre une ville qui redonne des terres à l'agriculture et ce n'est pas rien, c'est plutôt d'ailleurs bien perçu pour en parler un peu partout, c'est quelque chose qui est remarqué et remarquable et cela a du sens que si on a une promotion, ce qui est le cas, ils sont extrêmement dynamiques, porteurs de projets, y compris de plantations, y compris une évolution du nom de l'appellation.... En quand on a, en plus le vinopôle qui s'installe à proximité du lycée viticole, avec un bâtiment où il va y avoir de la recherche appliquée pour la viticulture !

M. BOUTARD : Si vous permettez, je vais vous répondre sur vos arguments. Le premier point qui me dérange dans sa formulation, vous dites, c'est redonner des terres à l'agriculture et à la viticulture. Quand un propriétaire foncier ne veut pas les rendre à la viticulture ou à l'agriculture, même si comme le dit Monsieur le Maire, il y a le PLU pour éventuellement calmer les ardeurs, mais s'il ne veut pas, vous aurez la même problématique, elles ne seront pas redonnées et deuxièmement, vous le dites vous-même, quand on regarde le bassin sur la viticulture et l'agriculture, il n'est pas si étendu que ça en nombre d'exploitations, on doit être à peu près à 200 exploitations qui tournent sur le bassin, pas plus, pas moins, ce n'est pas énorme sachant qu'il y en a qui ont de toutes petites parcelles et je regarde aujourd'hui les moyens financiers qu'ont les exploitations viticoles entre autres, puisque vous parlez de viticulture, je ne suis pas sûr que dans des cadres de développement, ils soient à même d'investir sur, pas que sur de l'achat, sur des baux, d'investir sur de la parcelle comme celle-là. Effectivement, c'est une bonne démarche. Je ne pense pas que le Vinopôle et le lycée viticole, ce sont des atouts à la viticulture, mais renforceront les critères d'exploitation sur une ZAP. Ils sont des outils mais quand vous regarder les effectifs du lycée Viticole, vous avez peu d'amboisiens, peu de gens du bassin ou peu de gens qui sont à même, à la sortie de l'école, d'investir dans une exploitation. C'est pour cela que je parle de projet de politique globale. Je voudrais saluer une action, par exemple qui a été faite à Montlouis où il y a une action sur un chai qui est faite en même temps, ou une action de promotion viticole. C'est ma question, ce n'est pas une critique, je pose la question de savoir si avec cela, il y a un projet politique structurant qui permette aussi... je me souviens, à la communauté de communes, être intervenu sur l'aide à l'installation et c'est porté essentiellement par les jeunes agriculteurs. J'avais demandé au Président Verne d'ouvrir le champ.. parce que, un jeune, chez les agriculteurs, c'est 35 ans, les plus jeunes et... donc c'est un projet et c'est la question que je me pose, sur un projet comme celui là...

M. GUYON : Avant de donner la parole à Philippe Levret qui l'a demandée... je voudrais dire qu'il y a un interlocuteur pour l'instant, c'est le syndicat des vins, le syndicat des viticulteurs. Ça va être une première étape de voir avec eux ce qu'il est possible de faire mais pour l'instant, notre étape, c'est la ZAP et la ZAP, ce n'est pas que de la terre à viticulture....

M. GAUDION : Il y a le maraîchage, on en a déjà parlé

M. GUYON : ...on a bien vu les demandes qui ont émané et les échanges qui se sont faits, notamment avec quelqu'un qui fait des céréales et qui fait du fourrage. Alors, c'est un échange tripartite : lycée viticole, Ville d'Amboise et le fermier qui a pris la suite de Robichon, notamment sur la plaine de la Richardière. Etape par étape. Une première étape et après, on verra mais je pense que, laissons déjà les viticulteurs entre eux, ils sont organisés. Attendons, on va voir s'ils font des propositions. On y répondra.

M. BOUTARD : ils sont assez réservés, il y a un certain nombre de points sur lesquels il y a des réserves

M. GAUDION : Je vais répondre, parce qu'on a fait X réunions, surtout avec les viticulteurs, le problème, c'est qu'il voulait avoir tous les terrains. On ne peut pas non plus accepter sachant que les terrains demandés resteront en terrains agricoles. A un moment donné, on ne peut pas tout donner. On a trouvé raisonnable ce qu'on a proposé et on a même accepté La Bergerie qui n'était pas prévue, on est allé sur place

M. BOUTARD : Je ne remets pas en cause votre travail, Monsieur Gaudion

M. GUYON : On a résisté du côté de la Réignièrè aussi, on est allé sur place, on a passé une matinée....

M. LEVRET : Je voudrais dire que le travail qui a été fait pendant deux ans a permis au niveau de l'exploitation du Lycée Viticole de faire des échanges avec le jeune

agriculteur qui s'installe, ça a permis de regrouper des terres pour une exploitation céréalière et au lycée viticole d'acquérir ou de prendre en exploitation des terres nouvelles qui sont de meilleure qualité que celles qu'ils avaient et de renouveler le plantage des ceps et je pense que c'est positif pour l'ensemble

M. GUYON : Il faut répondre à l'inquiétude de Thierry Boutard sur ce qui pourrait être des friches protégées. Il y a dans la boucle de la rue de Ville David et de la rue de Mosny, des terrains qui appartiennent à la Ville d'Amboise qui étaient en friche et le lycée viticole était intéressé et il s'est occupé de ces friches et il replante dedans et également, du côté des Ormeaux, on hésitait à proposer ces terres parce qu'il y avait des friches et un des viticulteurs a proposé et insisté pour avoir le terrain, pour le classer en ZAP. Je ne suis pas trop inquiet de ce côté là. De l'inquiétude, peut-être, oui, chez des gens qui se sont sentis spoliés parce qu'on a classé en zone agricole et ils vont faire de la résistance pour ne pas les mettre à disposition, mais une ZAP, ce n'est pas pour 4 ans, ce n'est pas pour 10 ans...

M. BOUTARD : L'autre point de la question, vous avez une ZAP, déjà je trouve que c'est plutôt bien l'extension urbaine, pas comme dans certaines villes avec des proportions parfois surprenantes... par contre, tout à l'heure, vous abordiez la question des permis de construire, la question du développement de la ville, vous ne pensez pas que sur cette zone qui est quand même une zone qui est amenée à se développer, on sait très bien que la rue des Ormeaux, jusqu'en haut, toutes ces rues, elle est amenée à se développer, vous ne pensez pas qu'elle pourrait être contradictoire à un moment avec une ouverture justement de la ville et d'arrivée de nouveaux terrains ?

M. GUYON : La question a été posée, Jean-Claude Gaudion est allé sur place avec le Cabinet, la pente est forte et pour urbaniser, ce sera difficile

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, le nouveau programme PPRI va sans doute faire frémir un certain nombre d'élus..

M. GUYON : Il se durcit de plus en plus

M. BOUTARD : Donc on voit bien aujourd'hui que la construction, elle va être plus autorisée sur le plateau, sur les coteaux

M. GUYON : Il y a encore de la place

M. BOUTARD : C'est justement la question

M. GUYON : Mais ça fera l'objet d'un autre débat. On va s'arrêter là pour la ZAP. Je mets au vote

POUR : 25

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, Mme MOUSSET, M. NORGUET, Mme SAULAS-DALBY, M. BOUCHEKIOUA, M. GALLAND)

DELIBERATION

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 112-2 et R. 112-1-4,

Considérant que la Ville d'Amboise est exposée à une pression foncière particulièrement forte qui pourrait, à terme, remettre en cause l'équilibre de son territoire si aucune mesure n'est prise pour protéger durablement les espaces agricoles,

Considérant par ailleurs que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté n'assure pas, du fait de son caractère évolutif et révisable, une protection des espaces agricoles sur une durée suffisamment longue au regard de l'activité agricole,

Il est proposé de créer une Zone d'Agriculture Protégée (ZAP), annexée au PLU, et donc d'ériger la vocation agricole de cette zone en servitude d'utilité publique.

Le Conseil Municipal en date du 6 septembre 2013 a approuvé le projet de délimitation et de classement de Zone Agricole Protégée défini dans le rapport de présentation.

Le dossier ZAP a ensuite été transmis au Préfet qui a sollicité l'avis de divers organismes.

Ont fourni un avis l'INAO, la Chambre d'Agriculture, l'Organisme de défense et de gestion de l'AOC Touraine et ses dénominations, le Conseil Général, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural et le Syndicat mixte du Schéma de cohérence Territoriale (SCOT) des Communautés de l'Amboisie, du Blémois et du Castelrenaudais.

Le projet de périmètre a été présenté devant la Commission Départementale d'Orientation Agricole en date du 12 septembre 2013 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Le dossier de ZAP a été soumis par le Préfet à enquête publique (article R 112-1-7 du Code rural) du 1^{er} au 31 octobre 2014. Ce dossier était composé des pièces suivantes :

- Un rapport de présentation,
- Un plan de situation,
- Des plans de délimitation au format A3 et au 5000^{ème}

Au vu des résultats de l'enquête publique, des avis et du mémoire en réponse de la Commune, le Préfet, par courrier en date du 10 décembre 2014 a demandé la tenue d'une réunion du comité de pilotage devant se prononcer sur le projet ZAP en conseil municipal.

La réunion du Comité de Pilotage s'est tenue le 16 janvier 2015 avec les services de l'Etat, les représentants du monde agricole et la Commune afin de débattre des remarques faites lors de l'enquête publique et de l'avis du commissaire enquêteur.

Ce dernier a émis, dans sa conclusion, un avis favorable sans réserve. Toutefois, dans son rapport et au vu des remarques faites sur le registre, le commissaire a souligné que deux zones pouvaient être éventuellement ajoutées à la ZAP, les « De Vilaines » et « la Bergerie ».

Lors de la réunion du Comité de pilotage du 16 janvier 2015, il a donc été décidé d'inclure la zone des « De Vilaines » qui présente un intérêt agronomique mais de ne pas retenir « la Bergerie » hors zone AOC.

Lors de cette même réunion, il a été demandé d'intégrer dans le périmètre ZAP le lieu-dit « Les Ormeaux ».

Après visite sur place et analyse de la situation (aucune urbanisation à long terme n'est préconisée sur ce site en raison de son surplomb et sa topographie), il est proposé de rajouter ces parcelles au périmètre de la ZAP.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte le périmètre ZAP modifié après enquête publique, tel qu'annexé à la délibération.

TRAVAUX PERRÉS ILE D'OR - DEMANDE DE SUBVENTION

M. GUYON : Evelyne Launay, les travaux sur les Perrés de l'Île d'Or

Mme LAUNAY : La municipalité a décidé la réalisation des travaux de restauration des perrés à l'aval du pont Leclerc sur la rive sud de l'île d'or. Ces travaux seront réalisés par l'association d'insertion ORCHIS pour un montant de 27 000 €.

Les travaux consistent à restaurer et valoriser les empierrements du talus, ainsi que le cheminement piéton en contrebas. Le chantier consiste en du débroussaillage, du piquetage, de l'apport de pierres manquantes et du rejointoiement à la chaux

naturelle. L'opération est susceptible d'être soutenue par la Fondation du Patrimoine à hauteur de 80 %.

Autorisez-vous le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents organismes pouvant intervenir dans ce projet et à signer toutes les pièces afférentes au dossier ?

M. GUYON : C'est dans la continuité de ce que l'association ORCHIS a déjà fait en amont du pont, là il s'agit de poursuivre en aval

M. BOUTARD : Après le pont ?

M. GUYON : Oui, vers la pointe ouest. Je mets au vote

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La municipalité a décidé la réalisation des travaux de restauration des perrés à l'aval du pont Leclerc sur la rive sud de l'île d'or. Ces travaux seront réalisés par l'association d'insertion ORCHIS pour un montant de 27 000 €.

Les travaux consistent à restaurer et valoriser les empierrements du talus, ainsi que le cheminement piéton en contrebas. Le chantier consiste en du débroussaillage, du piquetage, de l'apport de pierres manquantes et du rejointoiement à la chaux naturelle.

L'opération est susceptible d'être soutenue par la Fondation du Patrimoine à hauteur de 80 %.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents organismes pouvant intervenir dans ce projet et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

SUBVENTIONS POUR LES ECOLES - ANNEE 2015

M. GUYON : Subvention pour les écoles. Evelyne Latapy

Mme LATAPY : La Ville d'Amboise participe financièrement aux dépenses concernant les projets à caractère éducatif présentés par les écoles publiques de la commune.

La participation de la Ville est plafonnée à 80 % du montant du projet, ceci dans la limite de 50 € par élève. Les 20 % restant sont à la charge de l'école, de l'association de parents d'élèves et/ou de la coopérative scolaire. Cette participation concerne tous les élèves des écoles élémentaires et les élèves de grande section des écoles maternelles.

Par conséquent, il est proposé, sur la base des projets présentés par les écoles, l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- | | |
|--------------|--|
| * 1 250,00 € | pour l'école Ambroise Paré maternelle |
| * 1 300,00 € | pour l'école Anne de Bretagne |
| * 1 500,00 € | pour l'école George Sand maternelle |
| * 1 800,00 € | pour l'école Jeanne d'Arc |
| * 800,00 € | pour l'école Jules Ferry maternelle |
| * 6 050,00 € | pour l'école Ambroise Paré élémentaire |
| * 8 750,00 € | pour l'école George Sand élémentaire |
| * 4 250,00 € | pour l'école Jules Ferry élémentaire |
| * 6 400,00 € | pour l'école Paul Louis Courier |
| * 8 550,00 € | pour l'école Rabelais-Richelieu |

Soit un soutien total de 40 650 €.

La participation de la Commune ne pourra être supérieure aux montants indiqués par la délibération pour chacune des écoles concernées. Les paiements seront effectués au fur et à mesure de la réception des factures.

La dépense serait imputée à l'article 2551- 6574.

La délibération a été présentée à la Commission de l'Education et de la Jeunesse, réunie le 3 Février 2015.

Je voulais préciser que les chiffres qui sont portés sont en fonction du nombre d'enfants présents lors de l'inscription en septembre et non pas, comme marqué sur le tableau, les enfants qui sont, en ce moment, scolarisés dans les écoles. C'est pour cela qu'il y a un petit décalage par rapport aux projets inscrits sur le tableau

M. GUYON : Des questions ?

Mme MOUSSET : Une remarque que j'avais faite en commission. Je trouvais un peu surprenant que certaines écoles, a priori, demanderaient d'abord le financement des manuels et ensuite, le financement d'un projet. Dans la philosophie, il semblerait plus logique qu'on finance d'abord le projets, un déplacement, etc.. et qu'ensuite, par défaut, les manuels.

M. GUYON : On ne peut pas les tenir par la main !

M. BOUTARD : On peut peut-être aussi indiquer que la colonne « participation de la ville », ce n'est pas le montant des subventions. Elles sont additionnées au reste du projet

Mme LATAPY : 40 650 €, c'est le montant maximum des subventions distribuées et ensuite, étant donné que les projets sont réglés à la facturation, cela ne pourra pas excéder le montant attribué aux écoles

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La Ville d'Amboise participe financièrement aux dépenses concernant les projets à caractère éducatif présentés par les écoles publiques de la commune.

La participation de la Ville est plafonnée à 80 % du montant du projet, ceci dans la limite de 50 € par élève. Les 20 % restant sont à la charge de l'école, de l'association de parents d'élèves et/ou de la coopérative scolaire. Cette participation concerne tous les élèves des écoles élémentaires et les élèves de grande section des écoles maternelles.

Par conséquent, il est proposé, sur la base des projets présentés par les écoles, l'octroi d'un montant de subvention égal à :

* 1 250,00 €	pour l'école Ambroise Paré maternelle
* 1 300,00 €	pour l'école Anne de Bretagne
* 1 500,00 €	pour l'école George Sand maternelle
* 1 800,00 €	pour l'école Jeanne d'Arc
* 800,00 €	pour l'école Jules Ferry maternelle
* 6 050,00 €	pour l'école Ambroise Paré élémentaire
* 8 750,00 €	pour l'école George Sand élémentaire
* 4 250,00 €	pour l'école Jules Ferry élémentaire
* 6 400,00 €	pour l'école Paul Louis Courier
* 8 550,00 €	pour l'école Rabelais-Richelieu

Soit un soutien total de 40 650 €.

La participation de la Commune ne pourra être supérieure aux montants indiqués par la délibération pour chacune des écoles concernées. Les paiements seront effectués au fur et à mesure de la réception des factures.

La dépense serait imputée à l'article 2551- 6574

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition.

CONVENTION D'OBJECTIFS 2015 ENTRE LA VILLE D'AMBOISE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE ET L'ASSOCIATION LES COURANTS ET CIE

M. GUYON : Isabelle Gaudron convention d'objectifs entre la Commune, la CCVA et la Cie les Courants

Mme GAUDRON : L'association Les Courants et Cie organise en 2015, les manifestations suivantes, du 27 juin au 4 juillet :

- « Les Courants », festival de musiques actuelles
- Le Festival intercommunal de Bandes Dessinées

La Communauté de Communes du Val d'Amboise souhaite également apporter son soutien. Une convention d'objectifs définit les modalités de coopération entre la Commune, la Communauté de Communes du Val d'Amboise et l'association.

Aux termes de cette convention, Les Courants et Cie s'engageraient notamment à :

- prendre en charge l'organisation générale et complète des festivals ainsi que la rémunération des artistes
- programmer dans son édition 2015 des « Courants » un tiers d'artistes régionaux

De son côté, la participation de la Commune prend deux formes :

- le versement d'une subvention directe de 12 000 € et un soutien logistique assuré par les services techniques de la Ville,
- le financement par l'intermédiaire du PACT, auquel ces manifestations seraient intégrées : la commune d'Amboise reverse à l'association Les Courants et Cie la somme de 12 500 € issue de l'aide régionale attribuée à la Commune dans le cadre de ce projet artistique.

Enfin, la Communauté de Communes du Val d'Amboise s'engagerait à verser une subvention de 10 000 € et un soutien logistique.

Cette délibération a été présentée à la commission de la Culture, du patrimoine et du jumelage, du livre et de la lecture le 26 Janvier 2015.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2015 à l'article 6574 fonction 0252.

Autorisez-vous le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du val d'Amboise et l'Association Les Courants et Cie ?

M. GUYON : Je mets au vote

Mme MOUSSET : Compte tenu de ce qui a été dit précédemment, nous allons voter contre

POUR : 25

CONTRE : 7 (M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, Mme MOUSSET, M. NORGUET, Mme SAULAS-DALBY, M. BOUCHEKIOUA, M. GALLAND)

DELIBERATION

L'association Les Courants et Cie organise en 2015, les manifestations suivantes, du 27 juin au 4 juillet :

- « Les Courants », festival de musiques actuelles
- Le Festival intercommunal de Bandes Dessinées

Dans la mesure où ces manifestations témoignent d'une exigence de qualité et de diversité, impliquent la population et valorisent l'action culturelle, la Commune d'Amboise souhaite apporter son soutien à l'association par l'apport direct d'une aide, mais également par l'intégration de ces manifestations au Projet Artistique et Culturel de Territoire (P.A.C.T), contrat régional de soutien aux manifestations.

La Communauté de Communes du Val d'Amboise souhaite également apporter son soutien.

La convention d'objectifs ci-jointe définit les modalités de coopération entre la Commune, la Communauté de Communes du Val d'Amboise et l'association.

Aux termes de cette convention, Les Courants et Cie s'engageraient notamment à :

- prendre en charge l'organisation générale et complète des festivals ainsi que la rémunération des artistes
- programmer dans son édition 2015 des « Courants » un tiers d'artistes régionaux

De son côté, la participation de la Commune prend deux formes :

- D'une part, le versement d'une subvention directe de 12 000 € et un soutien logistique assuré par les services techniques de la Ville,
- D'autre part, le financement par l'intermédiaire du PACT, auquel ces manifestations seraient intégrées : la commune d'Amboise reverse à l'association Les Courants et Cie la somme de 12 500 € issue de l'aide régionale attribuée à la Commune dans le cadre de ce projet artistique.

Enfin, la Communauté de Communes du Val d'Amboise s'engagerait à verser une subvention de 10 000 € et un soutien logistique.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2015 à l'article 6574 fonction 0252.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise et l'Association Les Courants et Cie.

***CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'AMBOISE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE
ET L'ASSOCIATION LES COURANTS ET CIE***

ENTRE

- **La Commune d'Amboise** représentée par son maire, Monsieur Christian GUYON dûment habilité à cet effet par la délibération du 13 Février 2015
- **La Communauté de communes du Val d'Amboise** représentée par son Président, Monsieur Claude VERNE dûment habilité à cet effet par la délibération du.....

ci-après dénommée « la CCVA »

ET

- **L'Association Les Courants et Cie**, siégeant à Amboise - 41, quai Charles Guinot, représentée par son Président, Monsieur Hicham REKLAOUI,

Préambule :

L'Association Les Courants et Cie organise en 2015 les manifestations suivantes :

- « Les Courants », festival de musiques actuelles organisé du 2 au 4 juillet
- Le Festival intercommunal de Bandes Dessinées, programmé du 27 au 28 juin

Pour ces manifestations, l'association peut recevoir un soutien de différents partenaires, notamment :

- la Communauté de Communes du Val d'Amboise
- la Commune d'Amboise, par une aide directe mais également grâce au soutien issu indirectement de l'aide régionale apportée dans le cadre du P.A.C.T, dans la

mesure où ces manifestations témoignent notamment d'une exigence de qualité et de diversité, impliquent la population et accordent une place à l'action culturelle.

Le dispositif du PACT vise, depuis 2012, à soutenir le développement d'une offre artistique et culturelle sur un territoire élargi et où en particulier des acteurs publics et associatifs mettent en œuvre des projets en complémentarité.

Il y a donc lieu de définir ici les engagements réciproques de la Commune d'Amboise, de la Communauté de communes du Val d'Amboise et l'Association Les Courants et Cie pour l'année 2015.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs que s'engage à respecter l'Association Les Courants et Cie afin de bénéficier, pour 2015, de l'aide de la CCVA, de la commune d'Amboise et de l'attribution d'une subvention dans le cadre du contrat de soutien -P.A.C.T.- conclu entre la commune d'Amboise et le Conseil Régional du Centre.

Les manifestations concernées, organisées par l'Association Les Courants et Cie du 27 juin au 4 juillet 2015, sont :

- « Les Courants », festival de musiques actuelles,
- Le Festival intercommunal de Bandes Dessinées Amboise/St Ouen Les Vignes,

Article 2 : Engagement de l'association Les Courants et Cie

1) Obligations relatives à l'organisation du festival :

L'association Les Courants et Cie prend en charge l'organisation générale et complète du festival. Elle en assure la programmation.

Elle prend en charge la rémunération des artistes et l'ensemble des frais liés à l'organisation : communication, logistique, sécurité, technique, droits d'auteur et tous les frais inhérents.

Elle s'engage à prendre en charge les assurances liées à tous les risques.

2) Obligations de programmation :

L'association Les Courants et Cie s'engage à programmer dans son édition 2015 des « Courants » un tiers d'artistes régionaux, au sens défini par le Conseil Régional et inscrit dans le contrat de P.A.C.T. signé entre la Région Centre et la commune d'Amboise.

Elle s'engage à valoriser la création artistique et à accompagner les artistes émergents, notamment en proposant une programmation de premières parties pendant le festival. Cette démarche se traduit notamment par la mise en place d'un « tremplin » destiné aux jeunes groupes.

Elle s'engage, d'une manière générale, à favoriser les actions culturelles en direction des publics, pendant la durée du festival. Ces actions sont notamment : des ateliers, des expositions, des concerts, des projections cinématographiques, des temps de rencontre avec les dessinateurs et auteurs de bandes dessinées.

3) Communication :

L'association Les Courants et Cie s'engage à mentionner l'aide de la Commune d'Amboise, de la CCVA et du Conseil régional du Centre, notamment par l'inscription des logotypes sur les supports de communication.

4) Le respect du cadre comptable :

L'Association Les Courants et Cie mettra en place une comptabilité double respectant les règles du plan comptable général des associations.

En fonction de sa situation au regard des obligations comptables, l'association Les Courants et Cie se conformera aux dispositions du règlement 99.01 du 16 Février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

5) Les contrôles des comptes et de l'activité :

Afin de permettre à la Ville d'Amboise et à la CCVA d'apprécier l'utilisation faite des aides octroyées, l'association Les Courants et Cie s'engage à déposer avant la date de la signature de la convention :

- une présentation circonstanciée du projet artistique de la manifestation, incluant des éléments prévisionnels du programme les plus précis possible,
- le bilan de l'édition précédente du festival, certifié conforme par le Président ou un bilan certifié conforme par le Commissaire aux Comptes lorsque l'association est soumise à cette exigence,
- le budget global détaillé de l'opération projetée, présentant la répartition détaillée de l'ensemble des recettes et notamment des financements publics attendus,
- un rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les Collectivités, au titre de l'année écoulée.

Par ailleurs, si la Commune et/ou la Communauté de communes l'estime(nt) nécessaire pour compléter son (leur) information, l'association Les Courants et Cie s'engage à transmettre tout document, y compris les documents comptables relatifs à la masse salariale.

Article 3 : Les participations financières

Le financement direct de la Ville d'Amboise :

Le soutien de la Ville d'Amboise prendra la forme suivante :

- le versement d'une subvention de 12 000 €,
- un soutien logistique assuré par les services techniques de la Ville (mise à disposition de barnums, chaises, tables, scène fixe, scène mobile, barrières et armoires électriques).

Le financement par l'intermédiaire du P.A.C.T. signé entre la Ville d'Amboise et la région Centre :

Dans le cadre de l'aide à la programmation attribuée aux porteurs du P.A.C.T., la commune d'Amboise a la possibilité de soutenir des manifestations artistiques portées par des acteurs associatifs si celles-ci répondent à des critères précis.

Ainsi, les manifestations définies à l'article 1 sont intégrées au contrat du P.A.C.T. pour l'année 2015.

La commune d'Amboise reversera donc à l'association Les Courants et Cie la somme de 12 500 € issue de l'aide régionale attribuée à la Commune dans le cadre du PACT.

Le financement direct de la CCVA :

Le soutien de la CCVA prendra la forme suivante :

- le versement d'une subvention de 10 000 €,
- un soutien logistique (mise à disposition de barnums, chaises et tables).

Le paiement :

Le règlement de la subvention de 12 000 € attribuée directement par la Commune s'effectuera en une fois, selon le calendrier des versements établi par le service des Finances de la Commune.

Le versement de 12 500 € issus de l'aide régionale s'effectuera en une fois, à compter de la notification d'attribution de la subvention régionale.

Le règlement de la subvention de 10 000 € attribuée par la CCVA s'effectuera en une fois, après le vote du budget et sur justificatif du bilan de l'année N-1.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention rendue exécutoire prend effet dès sa signature par l'ensemble des parties pour une durée d'un an.

Il appartiendra à l'Association Les Courants et Cie de déposer, en temps voulu, une nouvelle demande de subvention pour l'année 2016.

Article 5 : Modification et résiliation

Toute modification concernant l'une des dispositions contenues dans cette convention devra faire l'objet d'un avenant après accord entre les parties, à l'exception des annexes qui pourront faire l'objet d'un simple échange de courrier.

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect des lois et règlements ou d'une ou plusieurs clauses du contrat.

La résiliation sera automatique si notamment, l'association Les Courants et Cie ne respecte pas les règles d'utilisation et de contrôle des subventions publiques. La résiliation se fera par une mise en demeure adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de résiliation anticipée en cours d'année, l'Association Les Courants et Cie devra reverser à la Ville et/ou à la Communauté de communes le montant des subventions perçues au prorata temporis.

Article 6 : Contentieux

Les litiges qui pourraient naître de la présente convention seront de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

SAISON CULTURELLE 2015 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL 37

M. GUYON : Eric Degenne, une demande de subvention pour saison culturelle 2015 au Conseil Général

M. DEGENNE : La ville d'Amboise porte une politique culturelle active en faveur du spectacle vivant. Pour poursuivre l'élan engagé, le service culturel a travaillé sur la mise en œuvre d'une programmation culturelle riche, variée et équilibrée pour l'année 2015, en s'associant à la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

L'objectif est toujours de mieux irriguer le territoire local, rural en particulier, d'offres culturelles et de favoriser l'émergence d'un projet artistique commun.

Il est donc proposé que la Collectivité mette en place les rendez-vous suivants en 2015 :

- une programmation régulière et pluridisciplinaire de janvier à décembre au théâtre Beaumarchais et hors les murs, notamment sur le territoire des communes de la communauté de communes du val d'Amboise.
- une programmation d'actions culturelles en lien avec la saison, à destination de scolaires ou de publics empêchés et en partenariat avec les acteurs du territoire.
- une programmation d'accueils en résidence pour soutenir la création des compagnies régionales.
- une programmation d'animations et de spectacles pendant la période estivale.

Pour la mise en œuvre de cette programmation et de ses actions, la Ville d'Amboise peut solliciter une aide auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire, qui sera étudiée dans le cadre des contrats départementaux de développement solidaire.

Le budget prévisionnel pour la mise en place de la saison culturelle 2015, majoré de 10% pour des projets à venir en cours d'année et inscrit dans la demande de subvention transmise au Conseil Général 37, s'élève à 106 535 € ; il sera inscrit au Budget Primitif 2015 de la Ville d'Amboise.

Cette délibération a été présentée à la commission de la Culture, du Patrimoine et du Jumelage, du Livre et de la Lecture le 1^{er} décembre 2014.

Autorisez-vous le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général 37 pour la mise en place de cette programmation culturelle en 2015 puis le cas échéant à signer tous les documents afférents à cette demande et aux modalités de versement ?

M. GUYON : Des questions ? Je mets au vote

POUR : 25

ABSTENTIONS : 7 (M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, Mme MOUSSET, M. NORGUET, Mme SAULAS-DALBY, M. BOUCHEKIOUA, M. GALLAND)

DELIBERATION

La ville d'Amboise porte une politique culturelle active en faveur du spectacle vivant.

Pour poursuivre l'élan engagé, le service culturel a travaillé sur la mise en œuvre d'une programmation culturelle riche, variée et équilibrée pour l'année 2015, en s'associant à la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

L'objectif est toujours de mieux irriguer le territoire local, rural en particulier, d'offres culturelles et de favoriser l'émergence d'un projet artistique commun.

Il est donc proposé que la Collectivité mette en place les rendez-vous suivants en 2015 :

- une programmation régulière et pluridisciplinaire de janvier à décembre au théâtre Beaumarchais et hors les murs, notamment sur le territoire des communes de la communauté de communes du val d'Amboise.
- une programmation d'actions culturelles en lien avec la saison, à destination de scolaires ou de publics empêchés et en partenariat avec les acteurs du territoire.
- une programmation d'accueils en résidence pour soutenir la création des compagnies régionales.
- une programmation d'animations et de spectacles pendant la période estivale.

Pour la mise en œuvre de cette programmation et de ses actions, la Ville d'Amboise peut solliciter une aide auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire, qui sera étudiée dans le cadre des contrats départementaux de développement solidaire.

Le budget prévisionnel pour la mise en place de la saison culturelle 2015, majoré de 10% pour des projets à venir en cours d'année et inscrit dans la demande de subvention transmise au Conseil Général 37, s'élève à 106 535 € ; il sera inscrit au Budget Primitif 2015 de la Ville d'Amboise notamment sur les lignes 3130 6232, 3323 6232, 3130 6244, 3130 6135, 3130 6288, 3130 637, 33222 3130.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général 37 pour la mise en place de cette programmation culturelle en 2015 puis, le cas échéant à signer tous les documents afférents à cette demande et aux modalités de versement.

DEMANDE DE SOUTIEN DRAC : ACCUEIL DE LA COMPAGNIE LODELA

M. GUYON : Marylène Glever, demande de soutien auprès de la DRAC pour l'accueil de la compagnie Lodela

Mme GLEVER : Dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) 2015, en partenariat avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA), la Ville accueillera en résidence la compagnie de théâtre Lodela en avril et mai 2015, pour accompagner le travail de création du projet « La caravane de curiosités » et mener un travail d'action territoriale en lien avec la population autour de la thématique de l'objet. Celui-ci se fera en deux temps : d'abord en milieu rural à St Ouen-les-Vignes (du 14 au 18 avril 2015) puis dans le quartier Malétrenne-Patte d'Oie à Amboise (du 13 au 17 mai 2015).

L'A.S.H.A.J. (Association pour l'Habitat des Jeunes) d'Amboise est également partenaire du projet et mettra à disposition ses espaces pour favoriser le travail de la compagnie et pour l'accueil de représentations du spectacle en fin de résidence, le 21 mai 2015, dans le cadre du « Bouquet de Malétrenne ».

Cette opération est susceptible d'être aidée par la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Centre.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 de la Ville d'Amboise et au Budget Primitif 2015 de la CCVA.

Cette délibération a été présentée à la commission de la Culture, du Patrimoine et du Jumelage, du Livre et de la Lecture le 26 Janvier 2015.

Autorisez-vous le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la D.R.A.C Centre pour soutenir le projet d'accueil en résidence la compagnie de théâtre Lodela ?

M. GUYON : Des questions ? Je mets au vote

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) 2015, en partenariat avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA), la Ville accueillera en résidence la compagnie de théâtre Lodela en avril et mai 2015, pour accompagner le travail de création du projet « La caravane de curiosités » et mener un travail d'action territoriale en lien avec la population autour de la thématique de l'objet.

Celui-ci se fera en deux temps : d'abord en milieu rural à St Ouen-les-Vignes (du 14 au 18 avril 2015) puis dans le quartier Malétrenne-Patte d'Oie à Amboise (du 13 au 17 mai 2015).

L'A.S.H.A.J. (Association pour l'Habitat des Jeunes) d'Amboise est également partenaire du projet et mettra à disposition ses espaces pour favoriser le travail de la compagnie et pour l'accueil de représentations du spectacle en fin de résidence, le 21 mai 2015, dans le cadre du « Bouquet de Malétrenne ».

Cette opération est susceptible d'être aidée par la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Centre.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 de la Ville d'Amboise notamment sur les lignes 3138 6232, 3138 6244 et au Budget Primitif 2015 de la CCVA sur la ligne 6232 3324.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la D.R.A.C Centre pour soutenir le projet d'accueil en résidence la compagnie de théâtre Lodela.

AIDE AU PROJET : PROJET « AUX ARTS LYCEENS » "LES PREJUGÉS" PORTÉ PAR LE LYCEE AGRICOLE ET VITICOLE D'AMBOISE

M. GUYON : Aide aux projets « aux arts lycéens » : Véziane Leblond

Mme LEBLOND : Avec l'aide de la Ville d'Amboise et dans le cadre d'un projet global d'action culturelle avec une compagnie de danse contemporaine, la C^{ie} Le Chiendent, qui travaille sur un échange artistique franco-indien, le lycée professionnel agricole et viticole d'Amboise a mis en place depuis novembre 2014 un cycle d'ateliers danse-vidéo adressé à une classe de 2^{nde} de l'établissement.

Un cycle de 7 séances est ainsi programmé jusqu'en mars 2015 et doit permettre aux jeunes de découvrir un univers et des pratiques artistiques. Il s'agit aussi de travailler sur la thématique du regard mutuel et du portrait pour favoriser l'ouverture et l'écoute de l'autre, pour participer à combattre les préjugés souvent nourris sur l'apparence et la différence.

Ce travail doit aboutir à la réalisation d'une installation vidéo intitulée « *Je suis là, je ne suis pas là...Portraits* », qui sera accueillie à la médiathèque Aimé Césaire les 27 et 28 mars 2015.

Le lycée agricole et viticole, qui a sollicité le soutien de la région Centre pour la réalisation de ce projet dans le cadre du dispositif « Aux Arts lycéens », sollicite aussi le soutien financier de la Ville d'Amboise en complément.

Compte tenu de l'intérêt culturel de ce projet de médiation et d'éducation culturelle et artistique accompagné par nos services, de la volonté municipale d'encourager les initiatives en ce sens, il est proposé de répondre à cette demande par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à 4 055 €.
La dépense serait imputée à l'article 301- 6574.

Cette délibération a été présentée à la commission de la Culture, du Patrimoine et du Jumelage, du Livre et de la Lecture le 26 Janvier 2015.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Avec l'aide de la Ville d'Amboise et dans le cadre d'un projet global d'action culturelle avec une compagnie de danse contemporaine, la C^{ie} Le Chiendent, qui travaille sur un échange artistique franco-indien, le lycée professionnel agricole et viticole d'Amboise a mis en place depuis novembre 2014 un cycle d'ateliers danse-vidéo adressé à une classe de 2nde de l'établissement.

Un cycle de 7 séances est ainsi programmé jusqu'en mars 2015 et doit permettre aux jeunes de découvrir un univers et des pratiques artistiques. Il s'agit aussi de travailler sur la thématique du regard mutuel et du portrait pour favoriser l'ouverture et l'écoute de l'autre, pour participer à combattre les préjugés souvent nourris sur l'apparence et la différence.

Ce travail doit aboutir à la réalisation d'une installation vidéo intitulée « *Je suis là, je ne suis pas là...Portraits* », qui sera accueillie à la médiathèque Aimé Césaire les 27 et 28 mars 2015.

Le lycée agricole et viticole, qui a sollicité le soutien de la région Centre pour la réalisation de ce projet dans le cadre du dispositif « Aux Arts lycéens », sollicite aussi le soutien financier de la Ville d'Amboise en complément.

Compte tenu de l'intérêt culturel de ce projet de médiation et d'éducation culturelle et artistique accompagné par nos services, de la volonté municipale d'encourager les initiatives en ce sens, il est proposé de répondre à cette demande par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à 4 055 € .

La dépense serait imputée à l'article 301- 6574.

Le Conseil Municipal, après délibération,
• Accepte cette proposition.

PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS – ANNEE 2014

M. GUYON : Claude Michel : récolement des collections, année 2014

M. MICHEL : La Ville d'Amboise a établi pour ses deux collections ayant reçu l'appellation « Musées de France », celle du Musée de l'Hôtel de Ville et celle de l'ancien Musée de la Poste, un plan de récolement décennal, pour la période 2004 - 2014, validé en Conseil Municipal du 26 juin 2009.

Dans le cadre de ce récolement, il est demandé par la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) d'établir chaque année un procès-verbal de récolement précisant le nombre d'objets récolés. Pour l'année 2014, les collections ont été récolées comme suit :

<i>Année</i>	<i>Nombre de numéros d'inventaire récolés</i>	<i>Nombre correspondant d'objets effectivement manipulés</i>
2014 <i>(par Musée de la Poste de Paris)</i>	1 214	2 173
2014 <i>(par la Ville jusqu'au 31 décembre)</i>	634	1 029
TOTAL	1 848	3 202

Les opérations périphériques au récolement (chantier des collections) ont, cette année, été allégées à la suite d'une demande de la DRAC fin 2013 qui a souhaité accélérer le récolement proprement dit afin de répondre au plus près aux exigences de la loi du 4 janvier 2002.

Ainsi, n'ont été maintenus en 2014 que le marquage des œuvres et leur photographie. Les opérations de création de fiches de constat d'état et de fiches d'œuvre ont été reportées à une date ultérieure, lorsque le récolement décennal sera achevé.

Grâce au croisement des divers inventaires, il est supposé que l'ensemble de la collection « Musée de France » de la Ville compterait au total 3 827 numéros d'inventaire. A ce jour, 2 594 numéros ont été traités, ce qui correspond à 4 592 objets manipulés. Il resterait donc 1 233 numéros d'inventaire à traiter. Le nombre d'objets correspondant reste inconnu.

Cette délibération a été présentée à la commission de la Culture, du Patrimoine et du Jumelage, du Livre et de la Lecture le 26 Janvier 2015.

Approuvez-vous le procès-verbal du récolement des collections de la Ville d'Amboise pour l'année 2014 ?

M. GUYON : Des questions ?

M. BOUTARD : On en a parlé en commission. Ce serait bien de mettre un petit coup de pouce sur le patrimoine. Si le récolement n'a pas pu être fini en temps et en heure, c'est qu'il y a des raisons, des raisons, entre autres, de disposition de personnel et de moyens pour le service...

M. GUYON : ...et de santé, quelquefois

M. BOUTARD : Donc, au bout de 10 ans de récolement, ce serait bien qu'on en arrive au bout...

M. GUYON : Vous voulez que j'embauche ?

M. BOUTARD : Non... je ne veux pas qu'on embauche.. mais on peut détacher un personnel d'un service pour le mettre sur un autre

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La Ville d'Amboise a établi pour ses deux collections ayant reçu l'appellation « Musées de France », celle du Musée de l'Hôtel de Ville et celle de l'ancien Musée de la Poste, un plan de récolement décennal, pour la période 2004 – 2014, validé en Conseil Municipal du 26 juin 2009.

Dans le cadre de ce récolement, il est demandé par la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) d'établir chaque année un procès-verbal de récolement précisant le nombre d'objets récolés.

Pour l'année 2014, les collections ont été récolées comme suit :

<i>Année</i>	<i>Nombre de numéros d'inventaire récolés</i>	<i>Nombre correspondant d'objets effectivement manipulés</i>
2014 <i>(par Musée de la Poste de Paris)</i>	1 214	2 173
2014 <i>(par la Ville jusqu'au 31 décembre)</i>	634	1 029
TOTAL	1 848	3 202

Les opérations périphériques au récolement (chantier des collections) ont, cette année, été allégées à la suite d'une demande de la DRAC fin 2013 qui a souhaité accélérer le récolement proprement dit afin de répondre au plus près aux exigences de la loi du 4 janvier 2002.

Ainsi, n'ont été maintenus en 2014 que le marquage des œuvres et leur photographie. Les opérations de création de fiches de constat d'état et de fiches d'œuvre ont été reportées à une date ultérieure, lorsque le récolement décennal sera achevé.

Grâce au croisement des divers inventaires, il est supposé que l'ensemble de la collection « Musée de France » de la Ville compterait au total 3 827 numéros d'inventaire. A ce jour, 2 594 numéros ont été traités, ce qui correspond à 4 592 objets manipulés. Il resterait donc 1 233 numéros d'inventaire à traiter. Le nombre d'objets correspondant reste inconnu.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le procès-verbal du récolement des collections de la Ville d'Amboise pour l'année 2014.

Procès verbal de récolement :

Année 2014

1. Objet du récolement (fonds ou lieu) :
 - a. Méthode adoptée : **en partant de l'objet**
 - b. Nombre d'objets récolés : **3202**
 - c. Liste des objets non localisés, à rechercher : **0**
 - d. Liste des objets disparus : **0**
 - e. Liste des objets détruits : **0**
 - f. Liste des objets volés : **0**
 - g. Nombre des objets inventoriés rétrospectivement : **3**

Total Année 2014

Nombre d'objets récolés : **3202**
 Nombre d'objets localisés (y compris récolés) : **3202**
 Liste des objets non localisés, à rechercher : **0**
 Liste des objets disparus : **0**
 Liste des objets détruits : **0**
 Liste des objets volés : **0**
 Liste des objets inventoriés rétrospectivement : **3**

TOTAL 2009 + 2010 + 2011 + 2012 + 2013 + 2014

Nombre d'objets récolés : **4592**
 Nombre d'objets localisés (y compris récolés) : **4592**
 Liste des objets non localisés, à rechercher : **0**
 Liste des objets disparus : **0**
 Liste des objets détruits : **0**
 Liste des objets volés : **0**

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS

M. GUYON :

Contrats de cession

- Compagnie La Volige pour une représentation scolaire du spectacle « Carte Postale – Conférence contée » au Lycée Léonard de Vinci le 27 janvier 2015. Montant de la prestation : 633 € TTC

Théâtre Beaumarchais

- Centre de Production des Paroles Contemporaines pour la représentation du spectacle « Ali 74, le combat du siècle », le 27 janvier 2015. Montant de la prestation 5 030,35 € TTC.
- Pascal Legros Productions et le Lycée Léonard de Vinci pour deux représentations du spectacle « A la Folie Feydeau », le 5 février 2015. Montant de la prestation 7 912,50 € TTC.

Médiathèque Aimé Césaire : cycle de conférence « Université du Temps Libre »

- Société Néopol Axioprise pour la rémunération de l'intervenante, Caroline Meysingier pour la conférence sur le thème « Comment leur dire ? Les gestes et les mots au cœur de la relation parent-enfant » le 31 janvier 2015. Montant de la prestation : 609,82 €

Marchés publics

HT

- Organisation et gestion d'une patinoire mobile avec la société ICE EVENTS pour un montant de 34 950 €/an. Contrat pour une période de location de 4 semaines sur 3 ans (2015 à 2017) ;
- Maîtrise d'œuvre pour la mise en lumière du château d'Amboise avec la Société Néo Light pour un montant de 14 440 €.

TTC

- Avenant n° 1 au marché de réaménagement de l'avenue de la Grille Dorée/Avenant de Chandon – Lot n° 2 « Eclairage Public » avec la société ERS MAINE, pour un montant de 861,30 € portant le marché à 26 817,30 €.

Conventions de mise à disposition gratuite

Maison des associations Waldeck Rousseau

- Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du bureau n° 5 dans l'enceinte de la maison des associations au profit de l'association PRO BTP (ajout de 3 dates supplémentaires d'occupation)
- Bureau au profit du Mouvement Français pour le Planning Familial 37

Eglise St Florentin

- Au profit de l'Ecole de Musique et de Théâtre Paul Gaudet à l'occasion d'une classe de chant lyrique et atelier vocal le 21 Juin 2015
- Au profit de la Fondation pour l'aide à la recherche sur la sclérose en plaque, à l'occasion d'une remise de trophées pour la Saint Vincent Solidaire Amboise 2015 le 17 Janvier 2015
- Accueil de l'artiste Elisabeth GUIOT à l'occasion de son exposition « Faces de Lunes », du 14 au 29 mars 2015.

Salle Clément Marot

- Au profit de la paroisse d'Amboise, à l'occasion d'une veillée œcuménique le 23 janvier 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. GUYON

Mme GAUDRON

M. GAUDION

Mme ALEXANDRE

M. GASIOROWSKI

Mme CHAUVELIN

M. RAVIER

Mme LATAPY

Mme COLLET

M. CADÉ

M. MICHEL

M. DURAN

Mme GLEVER

Mme GRILLET

Mme VENHARD

M. VERNE

M. LEVRET

Mme LAUNAY

M. DEGENNE

Mme REGNIER

Mme LEBLOND

M. LEVEAU

Mme GUERLAIS

Mme MOUSSET

M. BOUTARD

M. BOUCHEKIOUA

M. NORGUET

M. GALLAND